

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2025**

oOo

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025**

oOo

**RAPPORT**

Comme chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de la Municipalité. L'objet de ce rapport est de lancer le débat en informant les membres du Conseil de la situation financière de la commune, des évolutions attendues, de l'état de l'endettement et du personnel communal, et, ensuite, de présenter les orientations proposées par l'exécutif dans les différents domaines de l'action municipale.

**1 : La situation financière de la ville**

**1.1. Un environnement économique et financier difficile et incertain pour les collectivités locales**

La pandémie du Covid-19 et les confinements imposés dans la plupart des pays du monde ont provoqué un fort recul de l'activité économique mondiale en 2020, suivi d'un rebond vigoureux en 2021 (+6,8% en France). Mais ce rebond a eu pour effet de déclencher de fortes tensions inflationnistes sur la demande de matières premières industrielles et agricoles. Ces tensions ont été très vivement accentuées en Europe par la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine, qui a privé l'Europe des livraisons massives de gaz et de pétrole russe à bas prix, dont elle bénéficiait depuis de longues années. Il en est résulté en Europe une importante augmentation des prix du gaz et de l'électricité, dans un contexte de pénurie d'énergie, encore accrue par le mauvais état conjoncturel des centrales nucléaires françaises.

L'inflation a conduit les banques centrales, qui depuis une dizaine d'années menaient une politique de taux extrêmement bas, voire négatifs, pour soutenir l'économie, à relever fortement leurs taux directeurs. La hausse des taux a eu pour effet de ralentir le marché immobilier en décourageant les acquéreurs.

Les collectivités locales ont donc subi successivement :

- une forte hausse des prix de leurs achats, principalement de l'énergie (gaz et électricité) et de la restauration scolaire en raison de la hausse des produits agricoles, ainsi que de leurs investissements.
- la hausse des taux d'intérêt, particulièrement sensible pour les collectivités qui avaient lancé des programmes importants d'investissements.
- le ralentissement du marché immobilier, qui a réduit le rendement des droits de mutation, qui constituent l'une des principales ressources des départements, et paralysé les opérations d'aménagement, et donc retardé les ventes de terrains prévues dans le cadre de ces opérations.

L'inflation mondiale, qui avait connu un pic en 2022, s'est atténuée progressivement. A fin 2024, elle ne se maintenait plus qu'à 2,2% en Europe et à seulement 1,2% en France. Mais les banques centrales n'ont baissé leurs taux directeurs que très prudemment. La Banque Centrale Européenne a fixé le sien à 3,15% en décembre 2024, mais pourrait selon les déclarations de sa Présidente le ramener à 2% au cours de l'année 2025. Toutefois, les déclarations du nouveau président américain ont eu pour effet de relancer une hausse des taux à long terme sur les marchés internationaux.

La baisse des taux est restée, à ce jour, trop modérée pour réveiller le marché immobilier.

L'économie européenne, handicapée par un coût de l'énergie nettement supérieur à celui des Etats-Unis et de la Chine, et par son incapacité à investir massivement dans l'intelligence artificielle, fonctionne toujours au ralenti. Les prévisions de la croissance de l'économie française sont progressivement revues à la baisse, probablement à moins de 1% en 2025.

La situation politique de la France ne concourt pas à améliorer les choses. La France s'enfonce irrésistiblement dans le surendettement, son déficit annuel s'est encore accéléré l'an dernier, et la majorité des députés élus le 7 juillet refusent les efforts nécessaires pour redresser la situation. La France emprunte donc désormais à un taux nettement plus élevé que ses voisins européens, le spread avec l'Allemagne atteignant à ce jour 0,86%.

## **1.2. La situation financière de la ville à fin 2024**

La ville d'Antony a pris de plein fouet l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la crise de l'immobilier.

- L'inflation a alourdi très fortement son budget de fonctionnement. Le coût de l'énergie (gaz et électricité) a augmenté de 2,5 millions d'euros. Celui de la restauration scolaire de 1,5 millions d'euros. Le chapitre 011 est passé ainsi de 18 à 22 millions d'euros de 2022 à 2024.

L'inflation a aussi considérablement accru le coût de ses investissements, en particulier dans la construction et les travaux publics dont les prix ont augmenté de plus de 15%. L'effet en

a été très sensible sur le coût de la mise en souterrain des lignes à haute tension (une dizaine de millions d'euros).

- La hausse des taux d'intérêt, conséquence de l'inflation, a considérablement alourdi les charges financières qui sont passées de 1,7 million d'euros en 2022 à 5,5 millions d'euros en 2024 (+3,8 millions d'euros).

- La crise de l'immobilier, provoquée par la hausse des taux d'intérêt, a réduit le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). De 5,3 millions d'euros en 2021, ils sont tombés à 3,3 millions d'euros en 2024 (-2 millions d'euros).

Elle a aussi paralysé les opérations d'aménagement et décalé les ventes de terrains, en particulier dans le cadre de l'opération Antonympole, ce qui a encore augmenté le montant de l'endettement de la ville et celui des charges financières.

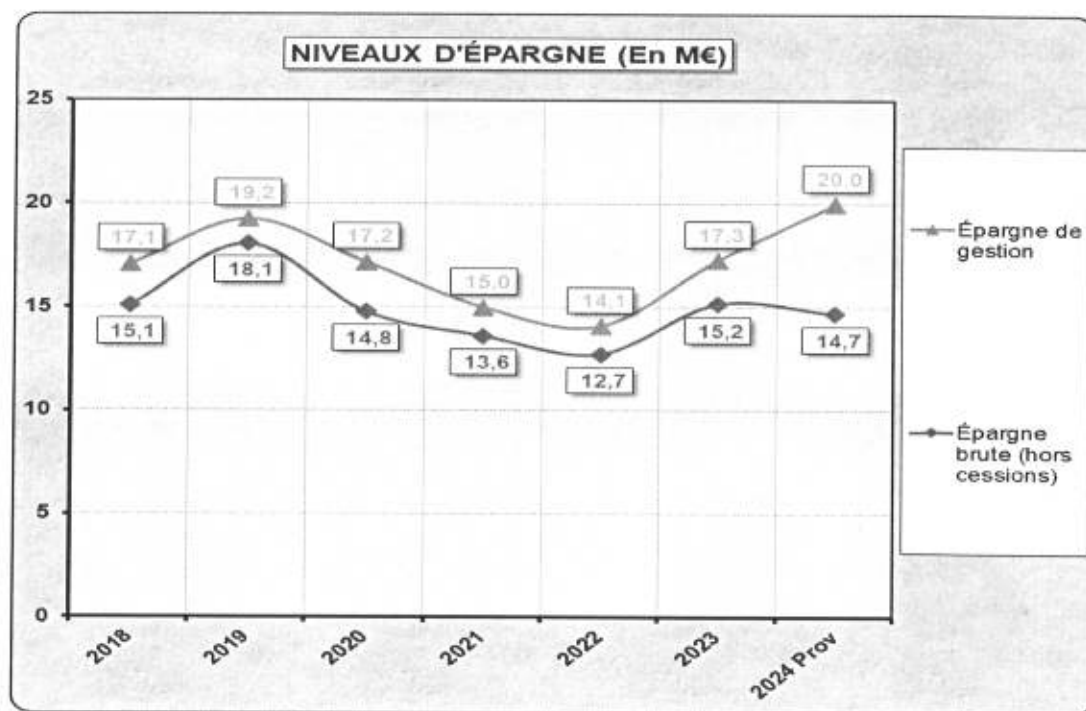
Au total, tous ces facteurs ont pesé sur le budget de fonctionnement de la ville à hauteur de 10 millions d'euros, qui n'ont pu être compensés que très partiellement par les deux augmentations du taux de la taxe foncière (8 points, soit 3,2 millions d'euros), par l'augmentation du taux d'effort sur les tarifs municipaux décidée en 2023 (1 million d'euros), et par la création de la taxe de séjour et celle de la surtaxe sur les résidences secondaires (0,5 million d'euros).

De ce fait, l'exercice 2024 sont avéré très difficile. La hausse des dépenses de personnel, en raison du besoin de rétablir le pouvoir d'achat des agents érodé par l'inflation, a atteint 3,1 millions d'euros, soit 6%, et les charges financières ont explosé : 5,5 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros (+2,6 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement ont donc augmenté de plus de 6%.

Malgré la réévaluation des bases fiscales de 3,9%, les recettes de fonctionnement, affectées par la poursuite de la chute des droits de mutation (-0,6 million d'euros), n'ont augmenté que de 3,8%. La conséquence en a été une baisse sensible de l'autofinancement.

Toutefois, cette baisse a été presque totalement compensée par une recette exceptionnelle : la couverture d'un préjudice subi lors de la construction de l'école Dunoyer de Segonzac en 2019-2020 (2 millions d'euros).

L'autofinancement 2024 devrait donc se situer autour de 15 millions d'euros, comme en 2023.



### 1.3. L'endettement de la ville

L'endettement de la ville a augmenté au cours de l'exercice 2024 de 19,2 millions d'euros. Il s'établit à fin 2024 à 171,9 millions d'euros contre 152,7 millions d'euros à fin 2023.

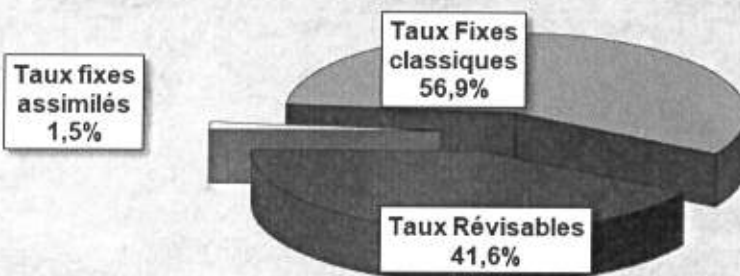
La hausse du niveau de l'endettement au cours des dernières années est due à l'important effort d'investissement consenti principalement pour équiper le quartier Jean Zay (école et crèche Jean Zay, parking Simone Veil), pour donner à notre ville un centre attractif (aménagement de la Place Patrick Devedjian, réaménagement du parking du centre-ville, reconstruction de la rue Mounié et de la rue de l'église), pour poursuivre l'effort dans la transition écologique, pour construire un nouveau poste de police municipale, ainsi qu'au retard pris dans les ventes de terrains prévues dans le cadre de l'aménagement d'Antonypole, qui devaient contribuer à financer au moins pour partie ces investissements.

Après une décennie d'emprunts à taux fixe, la stratégie d'emprunt de la ville s'est orientée sur les prêts à taux variable pour bénéficier de la baisse attendue des taux. La baisse des taux a commencé à partir de la mi 2024, et va produire ses effets en 2025.

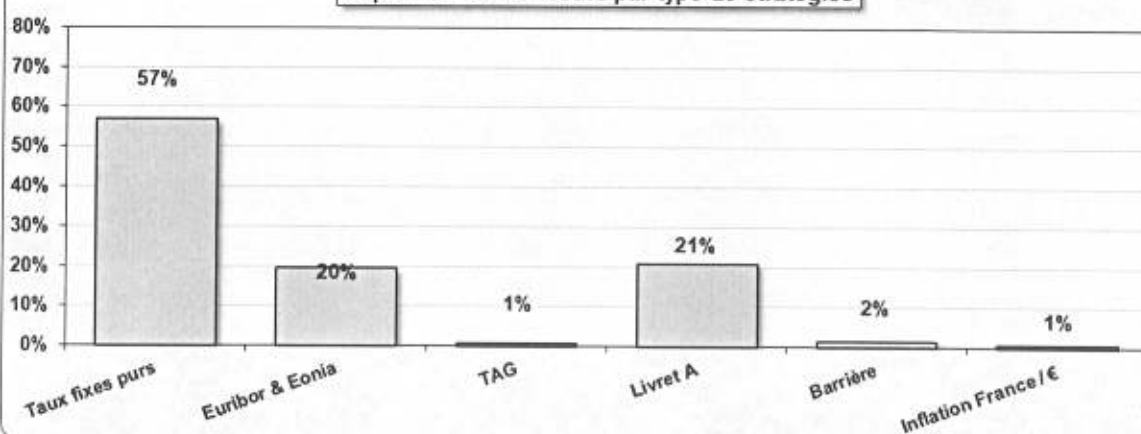
Toutefois, les emprunts anciens à taux fixe restent encore majoritaires dans l'endettement de la ville, malgré les amortissements annuels qui en réduisent progressivement le montant (15 millions d'euros par an).

Le taux moyen de la dette était à fin 2024 de 2,59%.

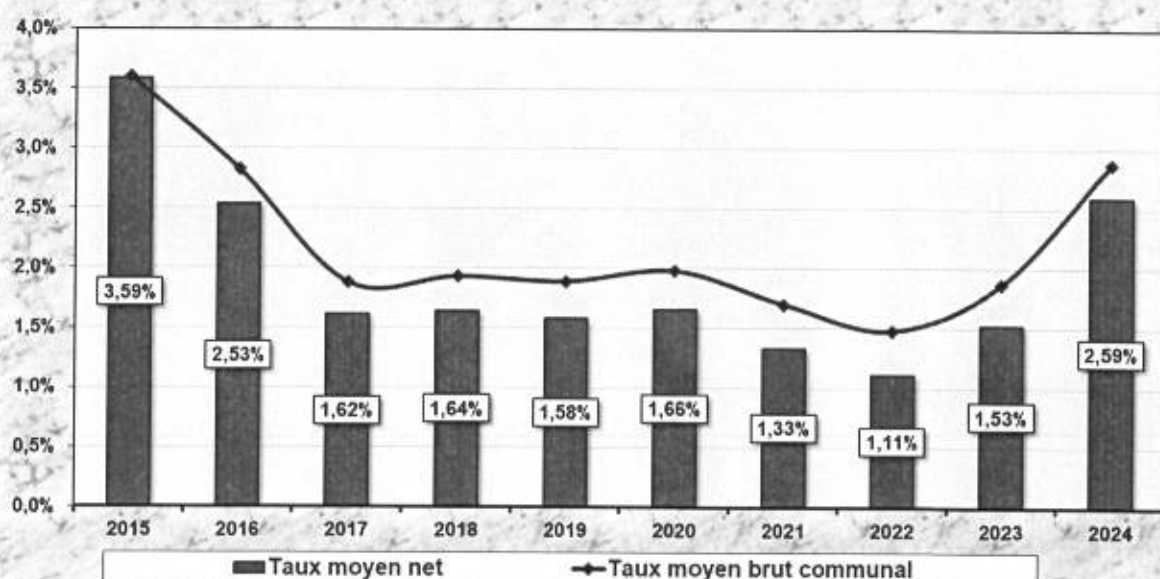
Répartition de l'encours par types de taux



Répartition de l'encours par type de stratégies



Evolution du taux d'intérêt moyen de la dette communale



#### **1.4. Perspectives 2025**

Même si l'environnement financier et surtout politique reste très défavorable, la ville devrait bénéficier de la baisse enfin confirmée des prix de l'énergie, ainsi que la baisse des taux. La Banque Centrale européenne a déjà ramené son taux directeur de 4 à 3,15%, et a annoncé que la baisse devrait se poursuivre vers les 2% au cours de l'année 2025. Ainsi que du réveil espéré du marché immobilier.

En revanche, les mesures envisagées par le Gouvernement et le Sénat pour redresser les comptes publics devraient conduire à relever la cotisation des collectivités locales au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) (coût de 0,8 millions d'euros pour Antony) et à leur imposer un prélèvement sur recettes en 2025 (1 million d'euros pour Antony). Le relèvement de la cotisation du CNRACL devrait se poursuivre à raison de 3 points supplémentaires par an en 2026, 2027 et 2028. Le coût pour Antony serait de 0,6 million d'euros de plus chaque année.

De plus, l'acquisition du stade de l'US Métro devrait coûter 1 million d'euros par an au budget de fonctionnement de la ville.

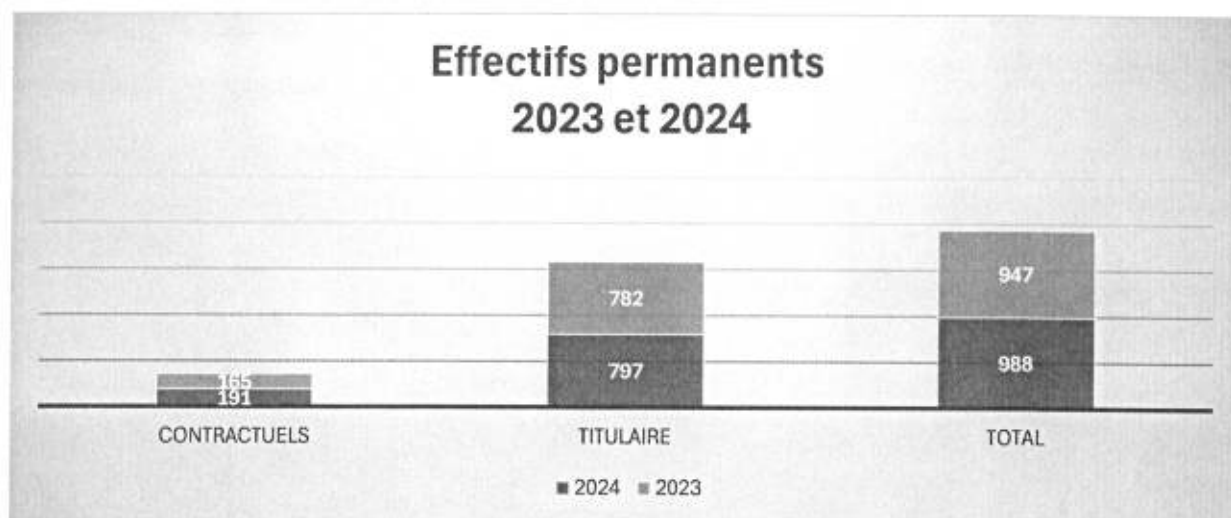
Les bases fiscales seront revalorisées de 1,7% pour tenir compte de l'inflation, et bénéficieront aussi de la livraison de la moitié des logements de la ZAC Jean Zay. Les recettes des services resteront dynamiques, grâce, en particulier, à la réouverture attendue de la fosse de plongée. Et, enfin, l'achat par Hauts de Bièvre Habitat de cinq tours dans le quartier Pajeaud apporteront à la ville une recette de 1 million d'euros de droits de mutation.

Malgré le coût des mesures attendues de la part de l'Etat et le coût de fonctionnement de l'US Métro, le budget de fonctionnement devrait maintenir son excédent à hauteur de 15 millions d'euros.

#### **1.5. Information sur le personnel**

##### **A- Les effectifs permanents**

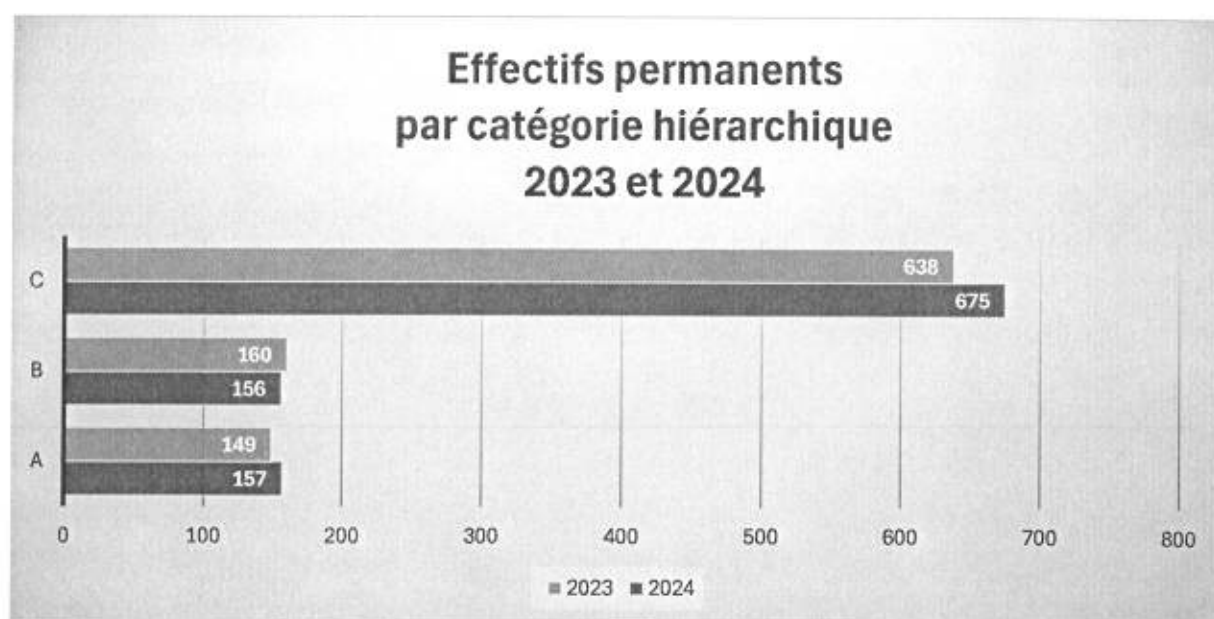
Les effectifs de la ville au 31 décembre 2024 s'élèvent à 988 agents rémunérés soit en ETP 977,40 augmentant de 4.33 % par rapport à 2023 (947 agents en 2023). L'augmentation touche plus particulièrement les contractuels +16% par rapport à 2023, le nombre de titulaires a augmenté de 2%.



L'augmentation des contractuels s'explique en majorité par le recrutement plus important de cette catégorie d'agents. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a en effet élargi le recours aux contractuels dans la fonction publique pour toutes les catégories (A, B et C) avec l'objectif de recruter sur des métiers qui ne relevaient pas d'une spécificité propre au service public.

La coexistence fonctionnaires-contractuels est ancienne, mais il n'est pas rare aujourd'hui que les candidatures reçues sur les postes soient majoritairement voire exclusivement des candidatures de contractuels.

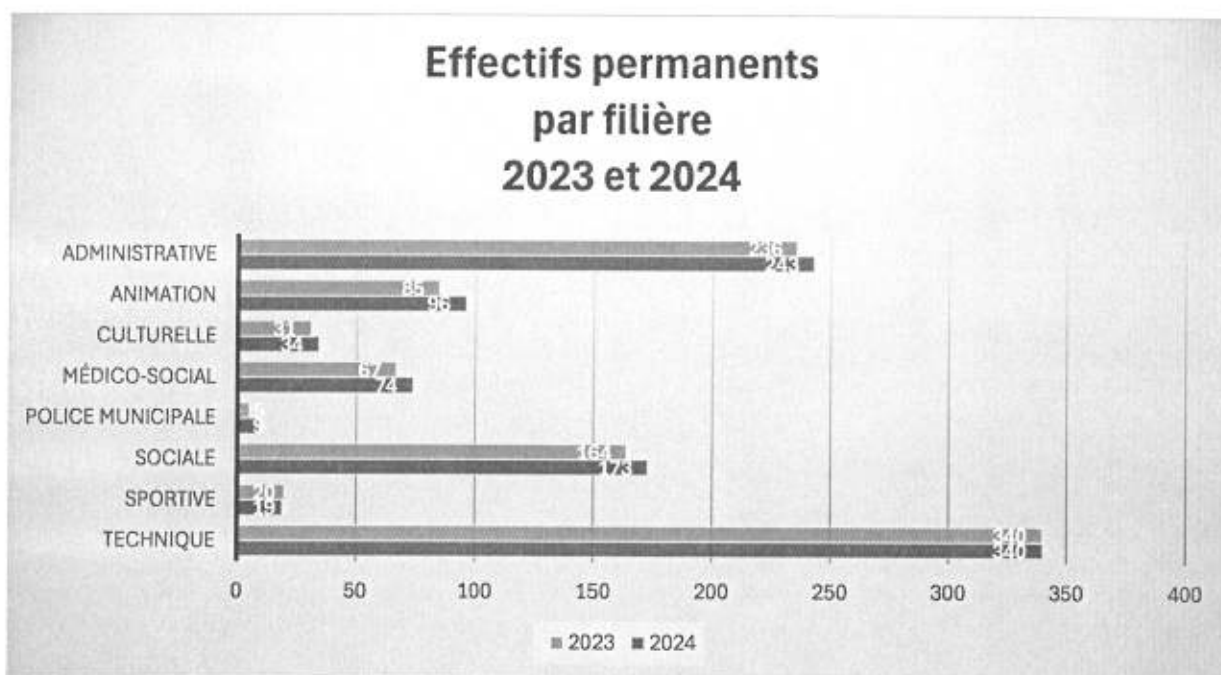
L'augmentation des effectifs s'explique à Antony par la contractualisation des référents périscolaires (10 agents en 2024).



68% des effectifs de la Ville sont des agents de catégorie C (+1% par rapport à 2023), 16% des B (-1% par rapport à 2023) et 16% des A (même % que 2022 et 2023). On peut remarquer que l'augmentation des effectifs porte essentiellement sur les catégories C qui passent de 638 agents à 675 (+37 agents)

Les filières technique, administrative et sociale regroupent la grande majorité des agents.

Sinon la répartition reste la même qu'en 2023, la filière animation étant celle qui augmente le plus : + 11 agents en 2024 lié notamment à la contractualisation des référents périscolaires de la ville ainsi que la filière police municipale + 4 agents en 2024 passant l'effectif de 5 à 9 agents.



## B- La politique des ressources humaines

L'année 2024 a été marquée par un soutien important de la ville au pouvoir d'achat des agents et par une remontée de ses effectifs permanents, même si cette évolution est inégale dans les différents secteurs d'activité. Le secteur de la Petite enfance notamment pâtit encore de la pénurie de professionnels.

En 2025, dans un contexte national dégradé, la ville devra faire face aux défis budgétaires qui exigeront une rigueur dans la gestion et une responsabilité dans la décision. Elle devra

donc redoubler de vigilance sur son organisation et la maîtrise des coûts de masse salariale tout en restant attentive aux services et au maintien d'une dynamique positive, notamment avec l'arrivée des nouveaux équipements.

Comparée à d'autres collectivités, la situation de la ville, telle que reflétée dans son Rapport Social Unique, est plutôt satisfaisante sur de nombreux indicateurs, s'agissant notamment du régime indemnitaire, de la dynamique de formation ou encore de l'absentéisme ; tous les efforts portés par les services et les agents de la collectivité ont contribué à ces bons chiffres.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle femmes/hommes, la Ville a répondu à l'obligation de calculer un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les résultats en sont positifs puisque la ville avec une note de 77/100 se situe en bonne position

## **I. MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DANS UN CONTEXTE BUDGETAIRE CONTRAINT**

Bien que le contexte budgétaire soit tendu, la ville est restée attentive au pouvoir d'achat de ses agents. Elle continuera en 2025 à prendre des mesures pour soutenir les agents, même si elles seront plus modestes que celles de 2024. La vigilance sur les rémunérations et les conditions de travail demeure une priorité. Il est aussi important de garantir la motivation et le bien-être des équipes.

L'année 2024 a d'abord été marquée par une mesure d'Etat applicable à toute la fonction publique avec l'augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories d'agents.

Elle a pris effet en janvier 2024 avec un effort budgétaire en année pleine qui se poursuit de 440 k€.

De plus, après la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, la possibilité a été ouverte à la Fonction Publique Territoriale de mettre en œuvre une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Cette prime n'était pas de droit contrairement aux 2 autres fonctions publiques puisque son versement devait être prévu par une délibération de l'organe délibérant en vertu du principe de libre administration des collectivités.

Le montant de la prime était plafonné, compris entre 300 € et 800 € selon un barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 pour soutenir les rémunérations inférieures à 39 000€ bruts annuels.

La Ville d'Antony a décidé de la mettre en place dans son intégralité et aux montants maximum par délibération du 7 décembre 2023.

Par cette mesure d'un montant total de 430k€, la ville a souhaité également participer au maintien du pouvoir d'achat des agents.

Enfin, en interne, la ville s'est engagée depuis 2023 dans un plan pluriannuel de contractualisation d'agents vacataires au sein de la Direction de l'Education avec la filière animation.

Après 32 contractualisations tout au long de l'année 2023, ce sont 10 nouvelles contractualisations qui ont eu lieu en 2024 sur le dernier quadrimestre permettant ainsi au personnel concerné, et avec leur accord, d'accéder au statut d'agent permanent de la collectivité et de bénéficier des avantages qui lui sont associés (congés, formation, visite médicale...).

Toutes ces mesures ont impacté le budget en 2024 à hauteur de 920k€.

Des mesures ciblées se poursuivront en 2025 avec :

- la poursuite de la contractualisation de 5 agents de la filière animation

- la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale : il s'agit à la fois d'un rapprochement avec le régime indemnitaire de tous les autres agents de la collectivité et d'une revalorisation pour les agents de la filière police avec le bénéfice possible de la prime variable, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) mis en place en 2022, dont ils étaient exclus jusqu'au 31 décembre 2024.

La mesure réglementaire a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- le bonus attractivité pour soutenir l'attractivité et fidéliser les personnels de la petite enfance, en augmentant leur rémunération.

## **II. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES DES AGENTS**

La ville a particulièrement investi dans le développement des compétences de ses agents en 2024.

Dans le cadre de son engagement à accompagner les cadres dans leurs responsabilités managériales, la ville a mis en place un parcours managérial complet. Ce plan, déployé sur 17 jours par encadrant a débuté en 2023, très largement mis en œuvre en 2024 et se poursuit en 2025. Il intègre naturellement les nouveaux encadrants de la ville, garantissant ainsi que tous reçoivent les mêmes formations et qu'une culture commune se dégage.

L'objectif de ce plan est de former ou reformer nos cadres au management dans toutes ses dimensions. Il vise à renforcer les compétences managériales, à outiller les cadres pour mieux accompagner leurs équipes et à promouvoir une culture de leadership partagée au sein de la ville.

Les formations aux gestes qui sauvent ont également été proposées à tous les services et grâce à la formation en interne de 2 agents pour devenir formateurs internes, la ville a atteint son objectif de former au moins 80% de son personnel.

En 2023, la ville a modernisé son système de gestion des ressources humaines en intégrant un nouveau système d'information (SI) qui a simplifié la gestion RH et permis le partage de la fonction avec les directions opérationnelles grâce à la mise à disposition d'une partie du dossier agent dématérialisé. Cette modernisation a également inclus la rénovation de l'entretien professionnel, couplée au Complément Indemnitaire Annuel, facilitant l'intégration des dispositifs RH dans le logiciel principal et leur mise à disposition des directions.

La professionnalisation de l'entretien professionnel permet une meilleure évaluation des compétences et des performances des agents, tout en assurant une historisation des données pour un suivi plus efficace. Cela contribue à une gestion plus transparente et équitable des ressources humaines, renforçant ainsi le dialogue social et l'engagement des agents.

En 2024, la ville a enregistré un bilan plutôt positif concernant le Compte Personnel de Formation. Les agents demandeurs ont profité de cette opportunité pour se former avec un projet d'évolution professionnelle abouti. Grâce à ces formations, les agents acquièrent de nouvelles compétences et se préparent à de nouvelles responsabilités.

Pour 2025, la ville compte poursuivre ses actions, ses efforts et sa politique de formation. Elle continuera à investir dans le développement des compétences de ses agents, en mettant en place des formations adaptées aux besoins de chacun et en renforçant les parcours de management.

Pour faire face notamment à la pénurie de personnels dans le secteur de la petite enfance, la ville a créé un parcours d'accompagnement visant des aides-auxiliaires désireuses de devenir auxiliaires de puériculture via le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Très fortement soutenu par la ville, ce sont 6 candidates en 2024 qui ont été diplômées par cette voie. Elles ont pu y trouver le moyen d'évoluer et de s'ouvrir d'autres perspectives professionnelles. Ce type de parcours est un levier aujourd'hui important de recrutement et de fidélisation pour la ville qui le poursuivra avec la même dynamique en 2025.

Pour compléter cette action et répondre à l'objectif de fidélisation du personnel en place, les personnels de la petite enfance bénéficieront en 2025 de trois journées pédagogiques au lieu d'une, pour leur permettre de réfléchir sur leurs pratiques, partager leurs expériences, mettre en place des projets pédagogiques.

### **III. DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET DE LA MARQUE EMPLOYEUR**

La ville poursuit son engagement en faveur de la qualité de vie au travail à travers diverses actions concrètes et innovantes. Ces actions visent à améliorer le bien-être des agents, à renforcer la cohésion au sein des équipes et à promouvoir une culture de travail positive.

En 2024, plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir les agents dans leur quotidien professionnel et ces efforts se poursuivront en 2025 avec la même détermination.

La participation de la ville aux mutuelles santé et prévoyance des agents

Pour 2025, la ville a décidé de revaloriser sa participation aux contrats individuels de prévoyance souscrits par les agents. Cette participation a été doublée, passant de 5 à 10 €, afin de diminuer l'impact des augmentations des assurances et d'encourager les agents à souscrire une prévoyance. Bien que la ville assure le maintien d'une partie du régime indemnitaire pour les agents en congé de longue maladie (CLM) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, ces derniers peuvent se retrouver confrontés à des difficultés financières en plus de leurs problèmes de santé. Cette mesure vise donc à alléger cette double peine et à soutenir les agents dans ces moments difficiles.

De même, la ville envisage de revaloriser sa participation au contrat santé souscrit par la ville pour atténuer l'impact de l'augmentation des mutuelles.

L'action sociale

Depuis une année complète, la prise en charge intégrale par l'employeur de la cotisation au CNAS est en place. Chaque nouvel arrivant bénéficie du CNAS dès son arrivée, quel que soit le mois de son intégration. En 2024, la communication a été renforcée pour que les agents connaissent de mieux en mieux les prestations proposées. Cette communication est particulièrement ciblée à des moments clés de l'année, comme Noël pour la participation au Noël des enfants, ou la rentrée scolaire pour le soutien à la rentrée.

De plus, le service Santé Qualité de Vie et Conditions de Travail assure une permanence tous les vendredis matin pour accompagner les agents dans leurs demandes de prestations et les renseigner.

L'accompagnement psychologique des agents

La ville a fait appel à une psychologue du travail. Cette professionnelle accompagne les agents dans leurs difficultés professionnelles, propose des groupes de parole et des groupes de pratiques professionnelles pour favoriser les échanges entre pairs sur leurs métiers. Elle intervient également pour accompagner les évolutions organisationnelles et prévenir les situations conflictuelles. Cette initiative vise à offrir un soutien psychologique aux agents, à promouvoir le bien-être des agents au travail et à renforcer la cohésion au sein des équipes.

## Les cafés des RH

Les cafés des RH est une initiative qui a été proposée en 2023 et qui s'est totalement implantée en 2024. Organisés chaque trimestre pour tous les agents de la ville, ou à la demande pour des populations ciblées (par exemple, les ATSEM en 2024), ces rencontres sont des moments privilégiés d'échange et de formation.

Les cafés des RH sont des rencontres entre la DRH et les directions opérationnelles. Leur objectif est de communiquer les fondamentaux RH aux services sur un sujet prédéfini afin de les armer pour mieux accompagner la ressource humaine au sein de leurs équipes. Ces sessions permettent également de favoriser les échanges entre services, de partager les bonnes pratiques et de mieux comprendre les attentes et les incompréhensions des agents. Ainsi, la DRH peut réajuster ses processus pour mieux répondre aux besoins de chacun. La dynamique est désormais bien en place et des gros sujets ont pu être expliqués en 2024 tels que la retraite, la paie, les accidents de service, les congés.

## Les outils d'intelligence artificielle

En 2024, la ville a commencé à mettre à disposition des outils d'intelligence artificielle (IA). Ces outils sont conçus pour les aider les agents dans leurs tâches quotidiennes, dans leurs travaux de rédaction ou de recherche. L'objectif est de permettre aux agents de gagner du temps sur des tâches répétitives et sans valeur ajoutée, afin qu'ils puissent se consacrer davantage à la réflexion et à la créativité. Cette initiative vise à offrir la possibilité aux agents de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

## La durée du temps de travail

Depuis une délibération du 19 mai 2021, la Ville d'Antony a adopté un temps de travail de 1 607 heures par an calculées de la façon suivante :

365 jours :

– 104 jours de repos hebdomadaires

– 8 jours fériés

– 25 jours de congés payés

= 228 jours travaillés :

$228 \text{ j} \times 7\text{h} = 1596 \text{ h}$  ou  $45,6 \text{ semaines} \times 35 \text{ h} = 1596 \text{ h}$ , Arrondi à 1600 h + journée de solidarité 7h = 1607 h

La collectivité a opté pour la mise en place des cycles de travail suivants :

| Durée<br>hebdomadaire | moyenne | Jours ARTT* | Postes concernés                                        |
|-----------------------|---------|-------------|---------------------------------------------------------|
| 35 heures             |         | aucun       | Pour les postes de catégorie C<br>et B (non encadrants) |
| 36 heures             |         | 6 jours     |                                                         |
| 37 heures             |         | 12 jours    |                                                         |
| 37 heures             |         | 12 jours    | Pour les postes de catégorie A<br>et B (encadrants)     |

Deux services disposent d'une dérogation aux 1 607 heures : le centre de supervision Urbain et le Cinéma.

La durée annuelle de travail des opérateurs de vidéo-surveillance est fixée à 1 537 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction (cycles de 24 heures, roulement d'équipe, horaires décalés (fonctionnement en 3x8), travail les dimanches et jours fériés, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an)

La durée annuelle des agents polyvalents du cinéma est quant à elle fixée à 1 572 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction (travail de nuit, travail les dimanches et jours fériés, roulement d'équipes, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an)

L'application du nouveau temps de travail est effective depuis 2022 et n'a pas évolué depuis.

## **La masse salariale**

Au vu des mesures envisagées par la Ville et des mesures d'évolution salariale gouvernementales, pour 2025, le budget primitif prévoit une évolution des dépenses de personnel de +4.7% qui passeront de 55,4 M€ à 58 M€.

Les principales évolutions expliquant cette augmentation sont :

- L'impact en année pleine des nouveaux équipements (crèche et école J. Zay, Stade de la Croix de Berny) : +1, 076M€

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,5 M€

- La suppression de la compensation de l'Etat à l'augmentation 2024 de la cotisation patronale CNRACL : +0,2 M€ ainsi que l'augmentation très probable de + 3 points de la part patronale CNRACL (+0.6 M€)

- La variation des effectifs (impact des créations de postes 2024 et comblement des vacances de postes en 2025) : +0,47 M€

- La mise en place de mesures internes à la collectivité (+ 0.45 M€) :

- Bonus attractivité : La Ville souhaite mettre en place ce dispositif proposé par la CAF visant à faire face à la pénurie de personnel dans les crèches. Il consiste à augmenter la rémunération de ces personnels, cette augmentation étant partiellement financée par une augmentation de la participation de la CAF. Cette mesure pourra être mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

- Refonte des taux de rémunération des vacances : les différentes augmentations du SMIC qui ont eu lieu ces dernières années ont eu un impact direct sur le 1<sup>er</sup> niveau des taux de vacation provoquant ainsi un tassement de la grille de rémunération. Une étude sera menée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour rééchelonner les différents taux de vacation.

- Poursuite de la contractualisation de personnel périscolaire

- Augmentation de la participation employeur à la mutuelle prévoyance et santé. La Ville souhaite augmenter notablement sa participation au paiement des mutuelles prévoyance et santé dans la mesure où leur coût pour les agents a

considérablement augmenté ces dernières années. Ainsi, le coût de la mutuelle santé pour les agents qui adhèrent au contrat groupe a augmenté de près de 20% en 2024 et de 9% en 2025. La Ville propose donc d'augmenter de 10 € sa participation à la mutuelle santé, soit une participation à hauteur de 40€, 50€ ou 60 € selon le niveau de revenus des agents et de doubler sa participation à la prévoyance passant de 5 à 10 €.

- Maintien partiel du régime indemnitaire pendant les périodes de congés longue maladie

- Mise en place de Vacations psychologue du travail et médecin du travail

Par ailleurs le budget 2024 avait enregistré une forte augmentation liée au versement de la prime pouvoir d'achat (PEPA), dispositif non reconduit par l'Etat en 2025 (-0.43M€). Le budget 2025 ne prévoit pas également l'organisation d'élections contrairement à 2024 (-0.23 M€).

Les dépenses de personnel se sont réparties principalement de la façon suivante entre 2023 et 2024 :

|                                                                                 | 2023        | 2024        | Evolution     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Traitement de base                                                              | 23,51       | 24,68       |               |
| Charges patronales                                                              | 14,38       | 15,10       |               |
| Supplément familial de traitement                                               | 0,41        | 0,44        |               |
| Régime indemnitaire                                                             | 4,94        | 5,59        |               |
| Prime de fin d'année                                                            | 1,54        | 1,67        |               |
| Indemnité de résidence                                                          | 0,68        | 0,73        |               |
| Vacations                                                                       | 3,76        | 3,69        |               |
| NBI                                                                             | 0,18        | 0,18        |               |
| Heures supplémentaires                                                          | 0,92        | 1,11        |               |
| Astreintes                                                                      | 0,09        | 0,08        |               |
| Avantages sociaux                                                               | 0,26        | 0,29        |               |
| Apprentis                                                                       | 0,11        | 0,10        |               |
| Autres charges (carence, GIPA, chômage, détachés, assurances, capital décès...) | 1, 52       | 1,83        |               |
| <b>Total Masse salariale (M€)</b>                                               | <b>52.3</b> | <b>55.4</b> | <b>+ 5.9%</b> |

## **2 : Les orientations budgétaires 2025**

Depuis quinze ans, la ville s'est dotée d'un grand nombre d'équipements :

- Culturels : le cinéma Le Select (2014), la ludothèque (2014), l'Espace Vasarely (2014)
- Sportifs : le complexe Eric Tabarly (2011), les Tennis couverts du stade Georges Suant (2011), le gymnase Pajaud (2015), la fosse de plongée (2018), le complexe La Fontaine – Arnaud Beltrame (2019), la nouvelle piste d'athlétisme du stade Georges Suant (2021).
- De la Petite Enfance : les crèches Coquelicots à la Croix de Berny (2015), l'espace Pajaud (2019), la crèche Jean Zay (2024)
- d'Enseignement : l'école Dunoyer de Ségonzac (2020), l'école Jean Zay (2024).

Elle a aménagé un nouveau quartier sur le site Jean Zay et réaménagé son centre-ville : Place Patrick Devedjian (2021), rue de l'église (2024), rue Mounié (2024), parking du centre-ville (2024).

Pendant la décennie 2010-2020, cet effort d'équipement a été financé sans difficulté par l'autofinancement, en maintenant un rapport satisfaisant avec le niveau d'endettement et sans augmenter les impôts.

Depuis la crise du Covid, l'enchaînement des difficultés qui se sont abattues sur les collectivités locales : l'inflation, la crise de l'énergie, la hausse des taux d'intérêts, la crise immobilière ont mis à mal l'excédent de son budget de fonctionnement. Il a été indispensable d'augmenter le taux de la taxe foncière en 2023 (5%) et en 2024 (3%) pour maintenir un rapport satisfaisant entre l'excédent du budget de fonctionnement et l'endettement (moins de 12 ans).

Aujourd'hui, l'obligation où se trouve la ville de participer au redressement des finances du pays, obligation qui risque de se renouveler au cours des prochaines années, et qui s'ajoutera aux effets des difficultés précédentes, impose de décaler le programme d'investissements, de réduire l'endettement et de redresser de manière significative et durable l'excédent du budget de fonctionnement.

Pour 2025, il est prévu de limiter le budget d'investissement à 25 millions d'euros. Sur ce montant, 8 millions d'euros seront consacrés à la mise en souterrain des lignes à haute tension à Antonyville : ce sera le premier des quatre versements demandés par RTE. Et 4 millions d'euros seront affectés à la transition écologique qui restera prioritaire malgré le ralentissement du programme d'investissement.

En revanche, tout en maintenant totalement le haut niveau de qualité de ses services publics dans tous les domaines de l'activité municipale, la ville prévoit de redresser durablement sa capacité d'autofinancement au prix d'un effort de maîtrise de sa dépense et sans augmenter les impôts, l'excédent de son budget de fonctionnement devra être maintenu à 15 millions d'euros en 2025 et porté à plus de 16 millions d'euros en 2026.

## 2.1 : La transition écologique

La Ville d'Antony se doit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités, mais aussi d'adapter son territoire au dérèglement climatique (canicules, inondations ...) et de soutenir les efforts en ce sens des habitants.

A partir d'un bilan carbone dont l'élaboration a été lancée à la fin 2023, la Ville entend décarboner ses bâtiments et le fonctionnement de ses services publics à horizon 2030, en réduisant au minimum sa consommation d'énergies fossiles. Son programme concerne :

- L'ensemble des bâtiments municipaux qui vont se voir appliquer un programme de sobriété
- La production d'énergie photovoltaïque sur le toit des bâtiments qui s'y prêtent
- La gestion technique centralisée des bâtiments pour piloter à distance leur température et leur éclairage
- L'éclairage public
- Le parc automobile

C'est l'objet du Schéma Directeur Energie (SDE), dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et de diminuer les charges de fonctionnement.

En 2022 et 2023, les bâtiments et les services publics municipaux ont consommé les valeurs de MWh suivantes (Valeurs exprimées en milliers) :

| Conso. en MWh (en milliers) | 2023      |                  |            | 2024      |                  |            |
|-----------------------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------------|------------|
|                             | Bâtiments | Eclairage public | Parc auto. | Bâtiments | Eclairage public | Parc auto. |
| Gaz                         | 9,2       |                  |            | 8,6       |                  |            |
| Electricité                 | 7,3       | 1,8              |            | 7,1       | 1,4              |            |
| Chauffage urbain            | 1,7       |                  |            | 1,5       |                  |            |
| Véhicules                   |           |                  | 1,3        |           |                  | 1,2        |
| Total                       | 18,2      | 1,8              | 1,3        | 17,2      | 1,4              | 1,2        |
|                             | 21,3      |                  |            | 19,8      |                  |            |

## ↳ La rénovation thermique des bâtiments municipaux

Dans ce cadre, la Ville a poursuivi, en 2024, des actions qui permettront de réaliser les économies dès 2025, suivant les projets ci-dessous :

↳ La mise en service de deux centrales solaires aux écoles La Fontaine et Blanguernon en autoconsommation collective :

En 2024, la ville a contractualisé l'opération d'Auto-Consommation Collective avec ENEDIS permettant d'agréger ses centrales solaires opérationnelles (constitution de 4 groupes producteurs répartis sur le territoire de la ville) au profit des bâtiments municipaux consommateurs dans un périmètre de deux kilomètres.

↳ Le remplacement de ballons gaz par des ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamique ou électrique :

- Cuisine élémentaire E. Blanguernon,
- Gymnase Velpeau,
- Gymnase A. Pajeaud,
- Logement gardien A. Pajeaud,
- Vestiaires CTM,
- Cuisine Maternelle Les Rabats.

↳ Le remplacement des chaudières gaz par des Pompes à chaleur thermodynamiques :

- Logement gardien GS A. Pasquier,
- Logement gardien GS La Fontaine,
- Logement gardien GS A. Chénier.

↳ La suppression d'une chaudière murale gaz et raccordement des locaux concernés sur l'installation centrale :

- Maternelle Les Rabats,
- Ancien logement maternelle GS J. Ferry.

↳ La décarbonation de logements (suppression des cuisinières gaz et remplacement par équipement électrique) :

- Logement gardien GS A. Pajeaud,
- Logement gardien GS Velpeau,
- Logement gardien GS A. Chénier,
- Logement gardien GS La Fontaine.

↳ La Gestion Technique Centralisée : finalisation des études, des pièces marchés en vue du lancement de la consultation en 2025 et du déploiement qui s'étalera sur 2 exercices.

La Ville poursuit ses actions en 2025 :

- Poursuite des études pour la rénovation des systèmes (décarbonation des systèmes de chauffage, installation de panneaux photovoltaïques et

optimisation des systèmes d'éclairage) et l'isolation de la couverture, pour un groupe de 9 écoles.

↳ Les travaux se dérouleront de 2027 à 2030

↳ Les premières économies tant en énergie qu'en CO2 sont attendues à partir de 2028

- Etudes en vue de la rénovation énergétique du groupe scolaire La Fontaine (isolation par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries, isolations des couvertures, mise en œuvre de système de ventilation double-flux, complément panneaux photovoltaïques sur les terrasses encore non pourvues)
- Lancement du marché d'hypervision sur les principales installations de la Ville, permettant de mesurer et de piloter à distance les installations CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) et éclairage dans les principaux bâtiments municipaux
- Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur sur plusieurs sites, décarbonation de logements de gardien et poursuite des études sur le stade G. Suant,
- Décarbonation des installations logements gardiens et gymnases (suppression gaz au profit d'installations thermodynamiques et électriques) sur les logements gardien des école et groupes scolaires E. Blanguernon, P. Bert, J. Ferry, Les Rabats.
- Poursuite de la mise en place de stores extérieurs sur les groupes scolaires André Chénier et Les Rabats

### ↳ La production d'énergie photovoltaïque

Le développement des installations photovoltaïques constitue un levier essentiel de développement des énergies renouvelables, et permet un usage mixte de la production (autoconsommation et revente du surplus). L'ambition de la Ville, en regard du potentiel photovoltaïque de son patrimoine bâti, est de permettre une production, à échéance 2030, de l'ordre du 1/3 de sa consommation.

Plusieurs investissements sont ainsi planifiés en 2025, dans la continuité des projets déjà menés en 2024 :

Travaux de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur 4 sites : Hôtel de Ville, Multi-accueil La Source, Cinéma Le Select/ludothèque et Stade Georges Suant bâtiment tribunes (sites dont les surfaces de toiture et exposition des équipements présentant le plus fort potentiel du patrimoine bâti).

Par ailleurs, en partenariat avec l'association Antony Soleil et la coopérative Sud Paris Soleil, un projet d'autoconsommation collective citoyenne va voir le jour. La ville va

mettre à la disposition de la coopérative la toiture de l'école Val de Bièvre pour y installer des panneaux photovoltaïques et la coopérative en assurera l'exploitation. L'énergie produite par ces panneaux sera revendue par la coopérative à des structures ayant besoin d'énergie.

Le projet est en cours de finalisation mais le territoire, à travers l'Espace Cirque, et Hauts de Bièvre Habitat se sont d'ores et déjà positionnés de façon favorable pour l'achat d'électricité à la coopérative.

### **La gestion technique centralisée des bâtiments**

La mise en place de la gestion technique centralisée des bâtiments (GTB) est à l'œuvre, pour une partie significative du patrimoine bâti communal. Certains outils et actions, en cours, participent déjà de cette stratégie de gestion : sondes de température de taux d'hygrométrie et de niveau de CO2 par exemple. Il s'agit maintenant de mettre en place une hypervision centralisée afin de valoriser les données, les exploiter et piloter les installations CVC (Chauffage-Ventilation-Climatisation) ainsi que les éclairages à distance, ceci participant à l'amélioration globale de l'empreinte carbone de la Ville.

Grâce au recours à un outil intégré à la suite applicative 365, la mesure numérique du bilan carbone sera engagée pour suivre la trajectoire bas carbone 2024-2030.

### **L'éclairage des bâtiments**

La Ville a engagé depuis 2024 des opérations de modernisation de l'éclairage des bâtiments, en remplaçant les luminaires par des éclairages leds à variateurs pré-équipés de modules communicants en vue de l'intégration dans l'hypervision.

### **L'éclairage public**

La Ville a engagé depuis une décennie un programme important de modernisation de l'éclairage public, sur l'ensemble de la voirie communale, en remplaçant systématiquement ses lampadaires, ses plaques de rues et ses feux tricolores par des équipements à basse consommation de type leds et en renouvelant ses armoires, afin de pouvoir optimiser les consommations.

Comparativement à 4 695 MWh en 2008, la consommation électrique de l'éclairage public est passée à environ 1 400 MWh à fin 2023 (contre 1 770 MWh en 2022, soit -20% en un an). De son côté, la consommation de la signalisation tricolore est passée de 428 MWh en 2006 à environ 95 MWh.

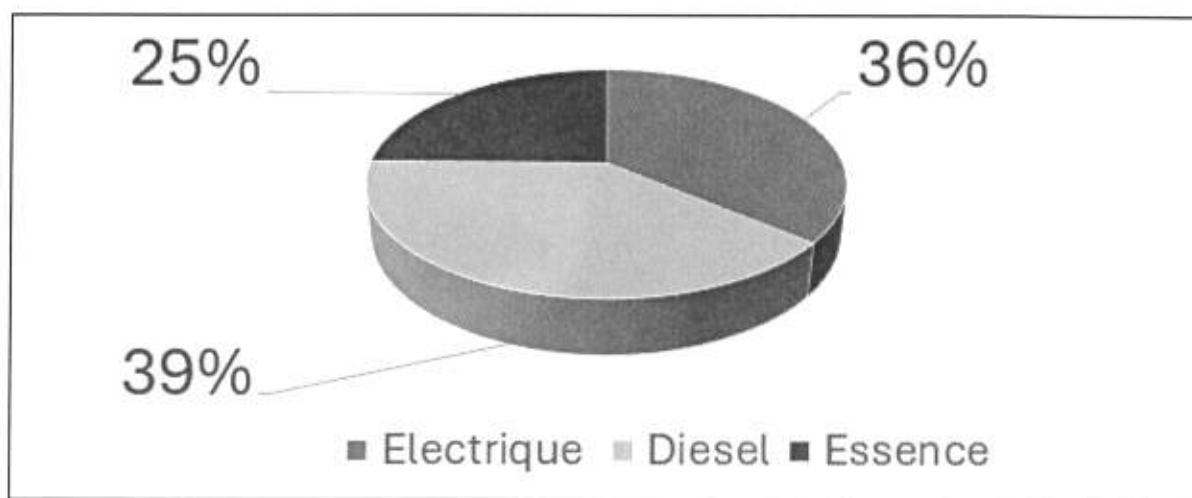
Dans un contexte d'inflation et de sobriété énergétique, l'objectif de ces investissements reste d'abaisser encore les consommations électriques de l'éclairage public à 1 000 MWh dès 2025 et à 750 MWh à horizon 2027 après le passage en leds de l'éclairage des voiries départementales, en cours de contractualisation.

### 🔗 Le verdissement du parc automobile

En 2024, la ville a acquis 11 nouveaux véhicules pour un budget de 400 000 €

Le parc automobile se compose désormais de 178 véhicules répartis comme suit :

- 70 véhicules Diesel (39 %)
- 44 véhicules Essence (25 %)
- 64 véhicules Electriques (36 %)



La cible de 1/3 de véhicules électriques est atteinte et même dépassée pour 2024.

En 2025, la Ville poursuivra le programme de mutation de sa flotte automobile par l'acquisition de véhicules électriques pour le remplacement des véhicules Crit'Air 3.

L'électrification de la flotte de véhicules s'accompagnera en outre de la poursuite de la mise en place de nouvelles bornes électriques dans l'enceinte des sites municipaux.

Sur l'exercice budgétaire 2024 il a été validé le remplacement de 20 bornes électriques non communicantes par des bornes communicantes (supervision de charge), projet qui permettra d'avoir une mesure exhaustive et réelle de la consommation électrique (MWh) pour l'ensemble du parc automobile électrique.

Enfin, dans le cadre de son plan de mobilité durable, la Ville a mis en place, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et de vélo-partage afin de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, portées candidates pour utiliser au quotidien ce moyen de déplacement efficace et vertueux.

## L'environnement et les espaces publics

La Ville se doit aussi d'adapter ses espaces publics au dérèglement climatique, en réduisant les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols.

La qualité de l'environnement et le traitement des espaces publics resteront des axes prioritaires du programme d'investissement en 2025 et pour les années suivantes. Ainsi, le programme de rénovation de la rue Mounié, comprend la plantation de dix arbres, en plus des dix arbres existants, l'aménagement de nombreux espaces verts de pleine terre, et le choix de couleurs claires pour les revêtements minéraux.

La Ville a démarré en 2022 un programme de verdissement des cours d'écoles pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le bien-être des enfants : cour de l'école maternelle du Noyer Doré, du centre culturel Ousmane Sy, de l'école élémentaire des Rabats et de l'école élémentaire Paul Bert.

En 2025, est prévue la cour de l'école maternelle Paul Bert, qui sera suivie en 2026 par la cour élémentaire Adolphe Pajeaud. Ces projets de rénovation des cours d'école sont systématiquement préparés en concertation étroite avec les enseignants et les parents d'élèves.

En 2024, la demande des équipes pédagogiques de l'école maternelle Ferdinand Buisson, de valoriser l'arrière-cour de l'école, a fait émerger une réflexion plus globale de réaménagement d'une surface élargie intégrant l'accès au parc Raymond Sibille depuis la rue Maurice Labrousse, les courettes de l'Office du Tourisme et du Tribunal, ainsi que la cour maternelle des tout-petits de l'école côté place du Tribunal. L'année 2025 sera d'abord consacrée à la conception d'un projet global sur l'ensemble de la surface mais à la réalisation d'une partie des travaux sur l'arrière-cour du groupe scolaire seulement pour répondre aux besoins immédiats de l'équipe pédagogique (abris à vélo, rampes d'accès PMR) pour un budget de 58 000 €. La poursuite des travaux sur l'ensemble de la surface étudiée sera proposée pour l'année 2026.

Afin de prioriser l'action de la Ville et de définir un programme complet pluriannuel de rénovation des cours des autres groupes scolaires, un diagnostic thermique des cours d'écoles réalisé en 2022, a été complété et finalisé en 2024, par des mesures de températures et d'humidité relevées sur la période estivale. La transformation de l'intégralité des cours d'école représentera à terme un budget d'environ 7,5 millions d'euros.

Dans le même esprit, la Ville a finalisé début 2024 la déminéralisation et la végétalisation du nouveau cimetière.

Après la réalisation du jardin collectif de l'Abreuvoir en 2023, la Ville poursuit son action pour développer des jardins partagés collectifs sur l'ensemble de son territoire. En 2025, un nouveau jardin partagé collectif verra le jour dans le quartier La Fontaine. A l'initiative d'habitants du quartier, ce projet sera étudié et mis en œuvre en 2025 pour un budget global de 35 000 € TTC (études et travaux.).

A l'initiative du conseil des jeunes citoyens, le skate-park de la rue du Pont de Pierre fera l'objet d'un réaménagement complet afin de l'adapter aux pratiques actuelles des amateurs de sports de glisse urbains tout en préservant son insertion dans l'environnement et le paysage. Des études initiées en 2023, se sont poursuivies tout au long de l'année 2024 avec un objectif de réalisation des travaux au cours de l'année 2025 pour un montant estimé à 500 400 €.

Après la mise en œuvre en 2024 de divers projets lauréats des derniers budgets participatifs (des herbes aromatiques dans les parcs, réaménagement de l'aire de jeux du parvis du Breuil), d'autres projets primés, notamment en 2023, seront mis en œuvre en 2025 :

- perméabilisation et végétalisation des rues en pied d'arbre

### **La rénovation du Parc Heller, la renaturation de la Bièvre et du ru des Godets**

Initiée par la Métropole du Grand Paris, l'opération de renaturation de la Bièvre sur cinq sites entre Antony et Paris, soit environ 2 Km, intégrera sur le site du Parc Heller la renaturation du ru des Godets, le rétablissement de sa confluence avec la Bièvre et la réouverture de la Bièvre dans sa traversée du Parc Heller. Ce projet d'ampleur permettra de retrouver un écoulement naturel de l'eau au sein du parc, vecteur de biodiversité et porteur de résilience au changement climatique, et de renforcer son rôle d'ilot de fraîcheur. Le cours de la Bièvre constituera aussi un réservoir de l'ordre de 15 000 m<sup>3</sup> en cas d'intempéries.

Dans la continuité de ce projet, la Ville a engagé son projet de réaménagement du Parc Heller et de l'espace naturel des Godets.

La consultation des habitants « Ensemble imaginons le parc Heller », lancée au printemps 2022, a permis de comprendre les attentes des utilisateurs des lieux et de venir compléter les éléments de programme pour l'aménagement du parc. La réalisation d'études préalables (inventaires faune/flore, études géotechniques, diagnostic phytosanitaire, relevés de géomètre, détection de réseaux) réalisées en 2023 et nécessaires pour préciser l'état des lieux du site, a permis de compléter le programme et de finaliser le dossier technique servant de base à la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de mener à bien le projet de réaménagement du parc Heller autour des rivières et de leur confluence.

La consultation pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet de réaménagement du parc Heller sera lancée début 2025, permettant un démarrage concret de l'étude fin 2025 avec la proposition d'une première esquisse du projet. L'année 2026 sera consacrée à la réalisation des études d'avant-projet et de projet ; l'année 2027 à la passation des contrats de travaux ; les travaux étant quant à eux programmés sur les années 2028 et 2029.

Durant toute la durée du projet, une concertation active sera menée avec les habitants par la mise en place d'un comité de suivi citoyen composé de représentants d'associations et d'habitants volontaires tirés au sort et par l'organisation d'ateliers thématiques, ouvert à tous, visant à co-construire le projet.

## Les mobilités durables

Avec les autres collectivités publiques, la Région, la Métropole, le Département, le Territoire Vallée Sud Grand Paris, la Ville s'est engagée à favoriser les mobilités durables et tout particulièrement le vélo.

L'élaboration d'un schéma directeur cyclable, voté à l'unanimité en avril 2023, permet de définir un programme pluriannuel d'investissement pour la suite de la mandature.

La Ville, Ile de France Mobilités (syndicat des transports en IDF) et Vallée Sud-Grand Paris (intercommunalité) ont installé des abris vélos sécurisés aux abords des gares aux stations RER Antony (58 places) de la Croix de Berny (76 places) et de la gare des Baconnets (20 places). De nouveaux abris vélos sécurisés seront installés en gares RER Parc de Sceaux et Fontaine Michalon courant 2025. L'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble des gares RER de la ville d'Antony.

Deux nouveaux abris vélos sécurisés (16 et 36 places) ont été installés en 2024. L'un au centre du pôle économique sur le parking de la Croix de Berny, entièrement autonome et solaire, l'autre sur le parking de l'Hôtel de Ville. Le parking public du marché, au centre-ville, dispose également de 20 places de stationnement vélos sécurisé situé au niveau -1.

La ville et VSGP expérimenteront en 2024 un abri vélobox de 6 places dans le quartier du Noyer Doré (stationnement résidentiel) ainsi qu'une station de réparation-gonflage de vélos aux abords du Parc Heller, en mettant en œuvre un projet du Budget participatif.

L'ouverture d'une Maison du vélo est programmée dans le nouveau quartier Jean Zay, en partenariat avec Ile de France Mobilités. Ouverture au public prévue en 2026. Cette Maison du Vélo renforcera l'offre de location de vélos d'IDFM (Véligo Location) et doit aussi être un lieu associatif permettant de développer la culture vélo sur le territoire.

Dans le domaine de la promotion des mobilités douces, la ville poursuit l'aventure de la Fête du vélo, dans le cadre du dispositif « Mai à vélo ». Elle s'est déroulée en 2024 les 19 et 20 mai et a proposé, outre les habituels stands ludiques et sportifs, des ateliers de prévention, de création à base de pièces vélos usagées et une balade à vélo, en partenariat avec les associations cyclistes de la Ville et l'ensemble des acteurs locaux du vélo.

En 2025-2026, la ville souhaite mettre en œuvre un jalonnement pour les cyclistes et les piétons, pour inciter les Antoniens aux mobilités actives et durables, en indiquant notamment les distances et les temps de parcours. A partir de la Place Patrick Devedjian, il sera développé rue Mounié et dans le centre-ville. Une étude de flux doit être lancée en 2025 afin d'améliorer la signalétique.

Au niveau de l'écomobilité scolaire, en partenariat avec l'Education nationale, la ville a poursuivi en 2024 le déploiement du Savoir rouler à Vélo au sein des écoles élémentaires (3 écoles concernées en 2023/24) et le projet MOBY dans deux écoles élémentaires (Les Rabats et Paul Bert). Ces deux projets pédagogiques ont pour objectif d'apaiser les abords des écoles et de permettre aux élèves quittant le cycle primaire de

circuler à vélo en ville. Même idée pour les groupes scolaires Les Rabats et Paul Bert qui ont fait l'objet de petits aménagements pour améliorer la sécurité et réduire le stationnement gênant. Des travaux plus conséquents sont prévus dans les années à venir afin de rendre les abords de ces écoles plus sûrs et plus accessibles aux mobilités douces (marche, vélo, ...).

La ville poursuit le développement des mobilités partagées. Ainsi, un service d'autopartage à destination des Antoniens a été lancé en juin 2024. La mise à disposition de vélos en location a été renouvelée en 2024. Les modèles sont identiques pour les deux services, la mise à disposition sur l'ensemble du territoire de la ville, de stations offrant la possibilité de louer un vélo ou une voiture et de le/la restituer dans les zones prévues par le service.

En tant qu'employeur, la Ville a déployé en 2023, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et en 2024 un dispositif de vélo-partage. Ces mobilités partagées ont pour objectif de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, emparées de ces nouveaux moyens de déplacement efficaces et vertueux.

### **Le réseau de bornes de recharge**

Fin 2023, la ville d'Antony disposait de 23 bornes de recharge offrant des puissances de charge allant de 7 à 22 KWh, réparties sur 3 stations. Une quatrième station a vu le jour à la Croix de Berny. Cette nouvelle station a la particularité de disposer de 5 points de recharge rapide allant de 50 à 150 KWh.

Outre l'installation de douze nouvelles bornes dans les parkings Jean Zay et du centre-ville, le déploiement de ce réseau sera poursuivi autant que nécessaire.

### **Les transports en commun**

Le projet d'aménagement de la Gare RER B « Antony » en Eco Station Bus va passer en phase opérationnelle en 2025 avec la conception d'ouvrages qualitatifs, l'optimisation des espaces et de l'organisation (régulation des bus), la place de l'utilisateur et l'apport de services à destination des voyageurs.

Avec la mise en route du tramway T10, la restructuration du réseau de bus intercommunal a été ajustée et améliorée, au profit des usagers.

### **La géothermie**

En vue d'élargir et d'accélérer le recours aux énergies renouvelables, la Ville et le SIMACUR (syndicat Antony/Massy pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers), ont lancé, en 2024, une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de géothermie en eau profonde, qui permettra, à terme, d'alimenter le quartier Antonympole, mais également une grande partie de la ville. Des études techniques sont en cours afin d'évaluer la possibilité de prolonger ce réseau jusqu'à Bourg-La-Reine.

Ce projet est actuellement en discussion avec les services de l'Etat. Il devrait se concrétiser par le dépôt d'un permis minier, par le SIMACUR, mi-2025.

Sa conception revêt un caractère tout à fait novateur, en France et même en Europe, puisqu'il prévoit de régénérer l'aquifère (dogger) par réinjection de la chaleur fatale produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères située à Massy.

Ainsi, après 30 années d'exploitation, ce réseau n'aurait pas pour effet d'appauvrir la nappe en température, comme c'est habituellement le cas en raison de l'injection d'eau froide, mais, au contraire, d'accroître de quelques degrés la température du Dogger.

En matière de géothermie de surface, la ville prévoit de lancer en 2025 une étude de faisabilité sur la maison des Arts.

## **2.2 : Les nouveaux quartiers**

### **📍 Jean Zay**

La réalisation de l'ensemble des espaces publics et la livraison par les promoteurs des derniers logements doit avoir lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Ce nouveau quartier sera parachevé avec l'ouverture du dernier équipement public, la médiathèque, début 2029.

### **📍 Antonypole**

L'aménagement du futur quartier Antonypole sera réalisé par Vallée Sud-Grand Paris avec son outil d'aménagement Vallée Sud Aménagement. La création de la ZAC est planifiée pour le dernier trimestre 2025, après validation du dossier d'étude d'impact. Les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics se poursuivent.

Un premier marché de travaux doit être lancé cette année pour les aménagements à réaliser autour de la future gare.

Le premier projet de construction sur le site sera celui de Linkcity/Emerige aux abords de la gare. Ce chantier sera lancé à mi-2025. Un autre projet, qui concernera la construction de logements LLI, sera lancé l'an prochain par INLI.

Enfin, RTE va engager la première phase des travaux d'enfouissement des lignes à très haute tension. Ce projet, qui va s'étaler sur 4 exercices, mobilisera dès 2025 une enveloppe d'investissement d'un peu plus de 8 M€.

## **2.3 : Le stationnement urbain**

Dans le cadre de la mise en exploitation du parking Simone Veil, la ville va étendre le stationnement payant sur voirie sur le secteur Jean ZAY et autour de la sous-préfecture au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Cette mise en place a pour objectif de limiter le rabattement des véhicules aux abords de la gare de la Croix de Berny. Des abonnements pour les professionnels travaillant sur le secteur seront proposés.

Cette extension du stationnement payant se fera sans achat de nouveaux horodateurs mais par un redéploiement adapté du parc existant.

En effet, la croissance très importante des paiements, au moyen des applications mobiles disponibles à Antony, permet d'envisager un desserrement du maillage des horodateurs

Dans un souci de cohérence avec les villes voisines, le FPS verra son tarif passer à 35 euros au 1<sup>er</sup> février 2025.

Enfin, dans la perspective de l'élargissement du stationnement payant, un second véhicule à lecture automatisée des plaques d'immatriculation entrera en service au 1<sup>er</sup> mars 2025.

#### **2.4 : Le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat**

La Ville soutient son commerce et son artisanat de proximité, qui sont des éléments essentiels de son attractivité.

C'est dans cet esprit qu'elle a aménagé en 2021 la Place Patrick Devedjian qui, avec son marché, ses restaurants et ses espaces piétons, attire une clientèle considérable en centre-ville. C'est aussi dans cet esprit qu'ont été reconstruites la rue Auguste Mounié et la rue de l'Eglise. Et l'ouverture de la nouvelle entrée et de la nouvelle sortie du parking du marché a été réalisée pour faciliter l'accessibilité du marché en régie directe et du commerce de ce centre-ville. Il s'agit de donner envie au public d'y venir plutôt que d'avoir recours au commerce électronique.

Les événements d'animation commerciale seront maintenus : ainsi, le village de Noël, créé il y a trois ans, la foire aux Fromages et aux vins, historique, ou encore le marché fermier mensuel seront reconduits ; comme le soutien aux associations d'artisans, à celles de commerçants des différents quartiers et à celle des abonnés du marché.

L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) poursuivra l'acquisition des locaux commerciaux du centre commercial Pajeaud en vue de sa reconstruction. Les activités gérées par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Les Ateliers d'Antraide, créée dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, y seront développées dans les locaux mis à disposition par la Ville dans l'attente de la reconstruction.

A Antonypole, le tiers-lieu de la Ruche Bleue (métiers d'art, entreprises et Economie Sociale et Solidaire), géré directement par la Ville, sera maintenu et son offre événementielle accompagnée.

L'intégration d'acteurs économiques locaux dans le cadre de la démarche écoresponsable ou sociale de la Ville sera renforcée pour ses manifestations en 2025 : trophées et fournitures alimentaires du semi-marathon ; traiteurs des cérémonies et de la distribution alimentaire de Noël ; emplacements et animations de la fête de la musique nouvelle formule ; matériel de la journée du street-art ; impression de la lettre économique ; colis de Noël pour les maisons de retraite et les SDF domiciliés au CCAS..

La prospection et l'analyse des dossiers des porteurs de projets pour la polarité commerciale de la ZAC Jean Zay en partenariat avec les deux bailleurs commerciaux de la future place, devraient permettre d'obtenir la qualité et la diversité commerciale recherchées. Les cellules commerciales y ouvriront au fur et à mesure de l'année. Il est précisé que grâce aux chantiers de cette opération, plus de 5 000 heures d'insertion professionnelle ont pu être assurées.

Les porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la Ville seront reçus et accompagnés et leurs projets analysés au regard des besoins des différentes polarités commerçantes.

## **2.5 : Le développement économique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire**

Après avoir relancé le Forum de l'emploi à l'automne 2022, la Ville reconduira en 2025 le rythme semestriel initié en 2023. Elle poursuivra l'opération annuelle des jobs d'été au « 11 » Espace Jeunes et 360 Solutions Emploi Doré initiée fin 2023. Enfin, elle accompagnera les événements relatifs au recrutement sur la commune (job dating organisés par les entreprises antoniennes et Pôle Emploi, « match job » et ateliers RH de Vallée Sud Emploi, etc.).

L'édition de la lettre économique trimestrielle « l'Instant Pro », à destination d'un public professionnel sera poursuivie, ainsi que son partenariat avec le Pôle Systématique, à travers l'organisation de manifestations autour d'entreprises innovantes, notamment antoniennes intervenant sur des secteurs de pointe (e-santé, Smart city, qualité de l'air...).

La Ville candidatera en 2025 à la seconde édition du programme Intelligent City Challenge (ICC) sous l'égide de la Commission Européenne pour rejoindre la communauté de villes travaillant à la transition verte et numérique de leurs économies locales. La ville sera accompagnée par le groupe Technopolis et travaillera avec le réseau Systématique dans cette initiative de soutien aux villes européennes pour mettre en place une transition verte de leur économie. Des « Local Green Deal » seront passés avec des acteurs locaux dans ce cadre.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) sera renforcé avec des actions fortes en matière d'insertion, notamment sous l'égide du Conseil de l'ESS créé en 2022. Les actions menées reposent sur un réseau actif d'acteurs locaux, en mettant notamment en relation les prospects et les besoins (Antraide, Espaces, La Table de Cana, l'épicerie sociale et solidaire Ma P'tite Echoppe, TZCLD Antony, etc...).

En parallèle, la Ville poursuit l'intégration de clauses sociales d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans ses marchés publics. Après une forte augmentation en quatre ans, et grâce à un travail concerté avec les acteurs de la commande publique -institutions, acheteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, fédérations professionnelles, etc- la part de marchés comportant une clause sociale continue de progresser significativement. La Ville reste ainsi la commune la plus active du territoire de VSGP dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), le Comité Local de l'Emploi (CLE), sera reconduit sur une fréquence trimestrielle. Cette instance décisionnelle et partenariale a participé au dépôt du dossier de candidature de la Ville effectué en 2023, et orientera et suivra notamment les personnes privées durablement d'emploi via des commissions spécifiques créées en 2023. Le nombre de sorties positives sera augmenté, notamment via les embauches dans l'EBE.

Les entreprises d'Antonypole qui devront être relocalisées seront accompagnées par la Ville.

Enfin, un tiers-lieu au service des différentes formes de solidarité de la Ville se matérialisera en 2025 au sein de la Maison des Solidarités. Cet équipement réunira les différents acteurs de la solidarité, dont le CCAS, les associations de l'accompagnement social et les acteurs de l'ESS, et mettra à leur disposition des locaux et du matériel à partager.

## **2.6 : L'éducation**

L'année 2024-2025 marque la fin du Projet Educatif de Territoire signé en 2022. L'objectif est donc de réaliser un bilan exhaustif et de préparer son renouvellement. Cette mission, pilotée par la direction de l'éducation, est menée de manière transversale et concertée avec tous les acteurs impliqués auprès des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans. Cela garantit la fixation de nouveaux objectifs éducatifs pour le prochain Projet Éducatif de Territoire 2025-2030. Le travail de bilan, amorcé en juillet 2024, se poursuivra tout au long de l'année 2025 avec une comitologie précise, intégrant toutes les parties prenantes, y compris les directions de la Ville, l'éducation nationale, les associations et représentants de parents d'élèves. La CAF et la SDJES sont pleinement associées à cette démarche.

La lutte contre le harcèlement entre enfants reste une priorité pour la direction de l'éducation, en collaboration constante avec l'éducation nationale. La mascotte NOUNAH, offerte par la Ville à la rentrée de septembre 2024, permet aux équipes enseignantes de s'approprier le kit pédagogique associé. La direction de l'éducation a travaillé étroitement avec l'éducation nationale pour définir des procédures communes visant à garantir le succès de la méthode dite de préoccupation partagée. Des référents « harcèlement » ont été identifiés dans chaque administration pour constituer un véritable pôle de ressources pour les enfants, les familles et les professionnels. En 2025, une conférence co-construite avec les présidents des associations de parents d'élèves sera proposée pour sensibiliser chacun aux outils utilisés dans la gestion de ces difficultés. D'autres actions, comme la mise en place d'ateliers sur les compétences psychosociales à la Maison des Familles, sont en cours d'étude.

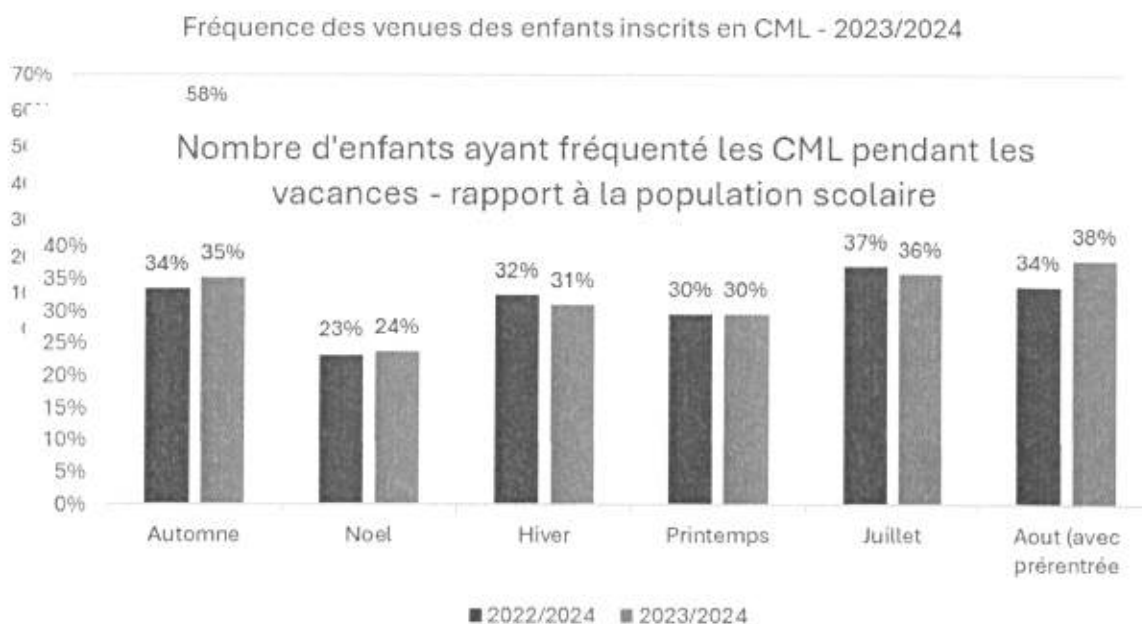
La protection de l'enfance étant un enjeu majeur, les directions de l'éducation et de la jeunesse ont collaboré avec les services du Département et le Commissariat d'Antony pour élaborer une procédure claire. En 2025, des sessions de sensibilisation des équipes aux signalements et à l'information préoccupante seront proposées.

Le nouveau règlement des Centres municipaux de loisirs et la limitation des dérogations à la sectorisation de ces derniers garantissent une équité d'accès à ce service public et a conduit à une réelle optimisation des moyens alloués avec un meilleur taux de présence des enfants inscrits :

| Année | Juillet | Août   | Toussaint | Noël   | Hiver  | Printemps   |
|-------|---------|--------|-----------|--------|--------|-------------|
| 2024  | 86,20%  | 86,50% | 90%       |        | 90,60% | 84,60%      |
| 2023  | 80,4%   | 76,8%  | 83,50%    | 82,50% | 85,80% | 85,70%      |
| 2022  | 81,8%   | 80,7%  | 85%       | 75%    | 85,20% | 86,20%      |
| 2021  | 83,2%   | 84,8%  | 87,70%    | 76,50% | 85,20% | Confinement |

La fréquentation des CML les mercredis a connu une légère baisse avec 1466 enfants facturés/jour en moyenne en 2022/2023 à 1428 enfants facturés/jours en 2023/2024. Toutefois cela reste un mode d'accueil fortement fréquenté par les familles antoniennes et les premiers mois de l'année 2024-2025 semblent plutôt révéler une légère hausse de cette dernière. Rapporté à la population scolaire, 45% des enfants ont fréquenté au moins une fois le CML à la journée le mercredi et 8% celui à la demi-journée.

Le CML à la demi-journée semble d'avantage être un accueil d'appoint. La proportion est inversée avec les CML à la journée pour lesquels le taux d'enfants ayant une fréquentation régulière (au moins la moitié de l'année) est de 50% pour les CML à la journée contre 15% pour le CML à la demi-journée.



La fréquentation durant les vacances se maintient. En 2023/2024, 3266 enfants différents ont fréquenté un CML pendant les vacances.

Concernant les temps périscolaires il semble qu'il y ait pour 2024-2025 une légère baisse de la fréquentation (4.3% depuis septembre 2024 contre 5.3% en 2023-2024). La garderie du soir est également concernée par cette baisse en maternelle, en partie liée à la baisse des effectifs, mais pas en élémentaire où on observe plutôt une hausse depuis septembre 2024 (15,4% contre 14.5% en 2023/2024).

Enfin, concernant la restauration scolaire, le taux de fréquentation était de 73.7% en 2023/2024 (73.3% en 2022/2023) et de septembre à novembre 2024 il était de 73.5%. Il est donc probable qu'il se maintienne en 2025.

La restauration scolaire est un enjeu de santé publique dans lequel la Ville s'inscrit en garantissant le référencement à hauteur de 20% de denrées issues de l'agriculture biologique et de 30% issus de l'agriculture durable dans la composition des menus.

La Ville poursuit également son engagement dans l'éducation alimentaire auprès des enfants en assurant des ateliers pédagogiques en partenariat avec l'Association d'Olivier CHAPUT « les enfants cuisinent ». Dès lors, jusqu'à 200 antoniens inscrits aux centres de Loisirs participeront à des ateliers culinaires au sein des cuisines de l'Espace Vasarely et de la Maison des Ans Toniques en présence de séniors. En parallèle, le défi des « petits gastronomes » permettra à 36 enfants de créer des recettes entrant dans les menus scolaires. Enfin, les enfants seront sensibilisés aux enjeux environnementaux avec une dizaine de visites prévues au sein de la maison pédagogique Hectar, située à Lévis-Saint-Nom dans les Yvelines.

En termes de travaux sur les écoles et les CML, comme annoncé dans les précédents documents d'orientation budgétaire, le Centre Municipal de Loisirs Paul Roze, construit en 1982 par Jean Nouvel, doit être profondément rénové ou reconstruit. Les études en ce sens seront engagées. En attendant, les enfants de ce Centre de Loisirs seront accueillis en 2025 dans l'ancien collège provisoire Anne Frank, dont les locaux sont adaptés et sécurisés.

Les travaux de l'école Anatole France ont été repoussés en raison des contraintes de circulation autour du RER, notamment liées aux travaux de la SNCF, ainsi que des contraintes budgétaires. Ils devraient débuter, sous réserve, en septembre 2027.

La salle de motricité en cours de réalisation à l'école maternelle Ferdinand Buisson n'est pas achevée, une expertise est en cours.

La végétalisation des cours d'école se poursuivra en collaboration avec les équipes enseignantes, les centres de loisirs et les parents d'élèves. En 2024, les travaux de végétalisation de la cour élémentaire Paul Bert ont été réalisés et seront suivis par ceux de l'école maternelle Paul Bert à l'été 2025. Les études concernant la cour de l'école Jean Moulin débuteront en 2025.

## **2.7 : La Petite Enfance**

Malgré un contexte de difficulté de recrutement dans le secteur de la Petite Enfance, la Ville fait en sorte de maintenir autant que possible son offre de services aux antoniens. Si la crise des vocations a imposé dans un premier temps d'ajuster l'offre de berceaux, une

politique active a en parallèle été mise en œuvre pour recruter, former et fidéliser de nouveaux agents des crèches.

Depuis 2023, la Ville met ainsi en œuvre un certain nombre d'actions afin d'encourager le recrutement de professionnels de la petite enfance (notamment pour les postes d'auxiliaires de puériculture et d'EJE) : mise en place d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les auxiliaires, recrutement d'apprentis, mesures d'attractivité de la ville etc... ces mesures ont permis de stopper l'érosion constatée ces dernières années, mais ne permettent toujours pas de proposer l'intégralité des places disponibles. Ainsi en décembre 2024, nous constatons encore 80 places non pourvues en raison du manque de personnel.

Afin de rendre plus attractif l'emploi de la Petite Enfance, la ville va mettre en œuvre en 2025 le bonus proposé par la Caisse d'allocations Familiales.

Par ailleurs, la récente mise en œuvre de la réforme des modes d'accueil oblige les collectivités à mettre en place des analyses des pratiques professionnelles (Accueil des familles et enfants, relations entre collègues ...) à travers l'intervention de psychologues. La Ville garantira ainsi un quota de 6 heures par agent et par an.

La Ville poursuivra ses actions en faveur de l'inclusion des enfants porteurs de handicap avec un travail partenarial avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) pour aider les professionnels à détecter les troubles du neurodéveloppement et proposer un accueil en crèche adapté et pensé en amont, et à même de préparer la transition vers l'école.

Le crèche La Comptine va continuer son projet autour de la recherche en neuroscience et de l'impact de la musique sur le développement des compétences psychosociales du tout petit grâce au projet MUSE avec le docteur Hervé Platel, neuropsychologue et musicothérapeute.

La crèche Jean Zay va quant à elle, continuer de développer son projet de co-éducation avec l'éducation nationale, sous la tutelle de Josette Serre, docteur en psychologie du développement, spécialiste française des neurosciences.

## **2.8 : La famille**

La Ville a ouvert en octobre 2023 la Maison des Familles sur le quartier Jean Zay. Cette structure est un vrai lieu ressource pour les familles, un lieu d'accueil des futurs parents, des parents et enfants, ainsi que des grands parents. Les familles y trouvent à la fois un espace de jeux et d'activités, mais aussi de l'information et du soutien pour vivre la parentalité aujourd'hui. Une équipe pluri-disciplinaire de professionnels est au service des familles pour les accompagner et les soutenir à la lumière des neurosciences et de la théorie de l'attachement.

La Maison des Familles offre ainsi un soutien aux liens familiaux, privilégiant un développement harmonieux et une sociabilisation sereine des enfants et des adolescents.

En 2024 il y a eu plus de 4000 passages ce qui représente environ 400 familles différentes à la maison des familles. De plus en plus de nouvelles familles viennent fréquenter ce lieu qui répond aux besoins actuels des parents quel que soit l'âge de leur enfant.

En 2024, la maison des familles a particulièrement développé le réseau des partenaires pour être clairement identifiée et pouvoir orienter efficacement les familles. Des ateliers collectifs autour du langage, des devoirs, des 1 000 premiers jours, de la juste autorité, du couple, de la psychomotricité, ont démarré en 2024. Fort de leur succès ils seront reconduits.

En 2025, la Maison des Familles va déployer 4 axes prioritaires :

- Les 1000 jours, ou l'accompagnement de la maternité jusqu'au 1000 jours de l'enfant,
- Les compétences psychosociales des enfants et des parents, pour prévenir les risques de violences intrafamiliales ou le harcèlement, et pour outiller les enfants et les parents, et les professionnels de l'enfance et de la parentalité,
- Les troubles du neuro-développement : Accompagnement des familles lors de la détection précoce des troubles du neurodéveloppement. Accueil des familles avec handicap, développement des partenariats avec CAMSP HPA, Aubier, CMP CMPP CCAS CCOSy CRMPTP,
- Prévention de la qualité des liens intrafamiliaux, notamment par des sensibilisations sur la place des écrans dans les familles, sur des projets sur le développement du langage, sur les compétences psychosociales pour donner des outils aux enfants et aux parents pour que les enfants s'épanouissent. Améliorer la relation de confiance école-familles.

## 2.9 : La jeunesse

La Municipalité poursuivra ses initiatives en faveur de la Jeunesse.

Au cours de cette année scolaire, 52 séjours seront organisés à Samoëns (26) et Kerjouanno (26), impliquant environ 1200 élèves provenant de 53 classes élémentaires et 3 classes maternelles. L'ensemble des établissements scolaires participera à cette activité largement appréciée. 100% des enseignants considèrent que leurs objectifs pédagogiques sont atteints lors de leur séjour en classe de découverte.

En 2025, les séjours de vacances s'inscrivent dans une démarche d'optimisation. Ces perspectives reflètent à la fois un effort d'adaptation des effectifs et une diversification de l'offre grâce à l'achat de séjours via des marchés publics.

L'accent est mis sur le maintien de la qualité et la satisfaction des besoins des différentes tranches d'âge tout en répondant aux impératifs financiers. En 2024, 21 séjours ont été organisés, accueillant 854 enfants dont 264 primo-partants.

Le « 11 » Espace jeunes restera un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation ayant pour mission d'accueillir **gratuitement** tous les jeunes sans exception. Il s'adresse aux 11-25 ans. La structure a renouvelé sa labellisation Information Jeunesse (SIJ) le 29 novembre 2022 pour une durée de 6 ans. En 2024, 409 nouveaux jeunes ont

adhéré à la carte du 11 (soit 5 893 jeunes inscrits actifs). Son activité se décline toujours autour de 3 grandes missions :

-L'information jeunesse, comprenant la formation, l'emploi, et l'accompagnement à la scolarité, les actions de prévention et le dispositif d'aide aux projets (Bourse de l'aventure et de la création, Cap sur le monde, le pack ados, le permis de conduire, le BAFA).

-Le conseil des jeunes citoyens (instance représentative de la jeunesse antonienne ou scolarisée à Antony) : 20 jeunes y ont participé en 2023/2024 et ont multiplié un grand nombre d'actions de prévention santé solidarité : 3 projets incluant une course caritative semi-marathon, des formations PSSM, et l'initiative "Sportez-vous bien", des projets « loisirs »: 4 projets dont le concours "Les bulles dans la ville", la Fête de la musique, un projet de skate-park et le CLAP et des projets autour de l'engagement citoyen : la cérémonie citoyenne (renouvelée en 2025), une journée avec le maire, et la journée des européens.

-L'animation et les loisirs avec les Stages « Jeunes » (dispositif inter-directions : sports, culture, jeunesse) ; 555 jeunes ont participé aux stages jeunes en 2024.

La réunion de rentrée du CESCE (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'écologie Inter établissements) du 27 septembre 2024 a abordé diverses actions et projets pour l'année scolaire 2024/2025, en mettant l'accent sur les initiatives citoyennes, éducatives et culturelles.

- Actions du département des Hauts-de-Seine : Le département des Hauts-de-Seine a présenté le dispositif PEC (Projet Educatif Citoyen) et ses modalités, ainsi que la reconduction du partenariat avec APM et les ateliers pédagogiques (162 jeunes ont été accueillis dans le cadre des permanences au sein des collèges et au 11 espace jeunes, ce qui représente plus de 582 entretiens. 90 suivis résolutifs ont été effectués et 17 jeunes ont été réorientés vers une prise en charge extérieure). En 2025, deux permanences mensuelles seront organisées au 11 afin de répondre aux besoins des jeunes.
- Centre de santé sexuelle : Le Centre de santé sexuelle du département 92, situé à Antony, a été présenté. Il est accessible sans condition de sectorisation et sera associé aux interventions prévues dans la Ville.
- Actions de la Police nationale : Les établissements de la Police nationale ont prévu des actions sur l'égalité filles-garçons, le harcèlement, les réseaux sociaux, et la responsabilité pénale des mineurs, avec un accent particulier sur le consentement.
- Initiatives de la Direction jeunesse/ le 11 Espace jeunes a planifié plusieurs actions, dont l'après-midi du Zapping, des interventions en prévention, le Conseil des jeunes citoyens, et les stages de 3ème et de seconde.

- Propositions au Centre Culturel Ousmane SY : Le Centre Culturel Ousmane SY a proposé diverses activités pour les jeunes, telles que des ateliers de danse hip-hop, des jeux de rôle, et des ateliers numériques, visant à renforcer l'offre pour ce public.
- Actions pour les élèves décrocheurs : le département a présenté des actions pour les élèves décrocheurs, notamment un défilé de mode et une vente solidaire d'ordinateurs reconditionnés en partenariat avec Emmaüs Connect.
- Projets de sensibilisation et environnementaux : Les établissements ont planifié des projets de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et des initiatives environnementales telles que la Clean Walk et le Défi Moove, avec la participation de la ville.

Les perspectives de 2025 du 11 Espace jeunes s'inscrivent dans une volonté d'offrir à chaque jeune un parcours de réussite et de participation au développement local ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle. Elles incluent le développement des aides aux projets des jeunes (**Historique** : BDAC : depuis 2008, **156** projets accompagnés. Cap sur le monde : depuis 2012, **79** projets accompagnés) en renforçant la communication sur ces dispositifs et de déployer le Bafa citoyen (ainsi que le SNU dans la Ville).

Elles visent également à renforcer les partenariats autour des différents dispositifs :

- Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance : notamment sur la thématique de prévention du harcèlement scolaire, etc.
- Contrat Territorial Global avec la CAF : labellisation ACM et point écoute jeunes
- Projet éducatif du territoire 2025-2030 : avec l'élargissement de la tranche d'âge jusqu'à 18 ans.
- CESCE 2025/2026 : développer l'axe culture auprès des jeunes

## **2.10 : Le sport**

En 2024, à l'occasion des Jeux Olympiques la Ville a accueilli des sportifs arméniens, grecs et bulgares venu parfaire leur préparation dans les installations sportives municipales. Dès 2020, la Ville s'est inscrite dans l'aventure olympique en se faisant labellisé Terre de Jeux 2024 et ainsi pu faire intégrer 3 de ses équipements sportifs au catalogue des Centres de Préparation aux Jeux.

Accueil délégations :

- Une délégation arménienne d'athlètes a été accueillie à Antony du 6 au 20 juin.
- Délégation grecque : Entraînements ouverts au public en matinée du 22 au 26 juillet au stade Georges Suant.
- Délégation bulgare : Entraînements ouverts au public les 30 et 31 juillet au complexe sportif La Fontaine – Arnaud Beltrame

Dans le cadre du Top 92, organisé par le Département et les services départementaux de l'Education Nationale les élèves de CM1 et quelques CM2 des écoles de la Ville ont participé à des ateliers sportifs et pédagogique de sensibilisation au handicap et à l'environnement.

A l'occasion des Jeux Olympiques la Ville a également organisé une Journée du Sport Adapté pour faire découvrir aux élèves des écoles élémentaires différents para sports. La Ville a également mis en place une Olympiade pour les Séniors qui a rassemblé une cinquantaine de participants. Ces deux actions seront reconduites en 2025.

La Ville a aussi bénéficié de places pour assister aux épreuves des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques offertes par la Métropole du Grand Paris. 277 billets pour les Jeux Olympiques ont permis à des enfants et des jeunes des CML, des structures du quartier du Noyer Doré et des associations sportives d'assister fin juillet/début août à des épreuves d'athlétisme, de volley, de taekwondo, d'escrime et de tennis de table et 101 billets pour les Jeux Paralympiques ont permis à des enfants des écoles élémentaires labellisées Génération 2024 d'assister début septembre à des épreuves de para athlétisme et de para tennis de table.

Depuis 2022, la Ville accompagne spécifiquement une vingtaine d'athlètes qui ont des résultats nationaux ou internationaux pour leur permettre d'améliorer leur formation et de progresser au sein des clubs antoniens.

Les travaux réalisés dans les équipements sportifs de la Ville ont rendu ceux-ci attractifs pour des sportifs de haut-niveau et permettent aux jeunes espoirs de se former localement. En 2024, les sportifs du stade Velpeau ont pris possession des nouveaux vestiaires du stade, qui comportent aussi des bureaux pour les clubs utilisateurs. Le complexe sportif Eric Tabarly a rouvert progressivement ses portes en mai après près d'un an de fermeture suite aux incendies provoqués par les émeutes urbaines de juin 2023.

L'activité des clubs sportifs reste dynamique et ceux-ci voient leurs effectifs continuer à progresser régulièrement. La fréquentation des activités proposées par la Ville au sein de l'Ecole Municipale des Sports et le service Sport pour Tous restent stables.

La Ville maintiendra son soutien financier aux clubs et associations sportives, afin de maintenir les conditions pour améliorer leurs résultats sportifs et accompagner la pratique compétitive ou de loisirs de nouveaux adhérents.

Le déploiement de la démarche éco responsable visant à réduire le volume des déchets, à limiter la consommation de papier et à réaliser des approvisionnements locaux testé sur l'édition 2023 du semi-marathon a été mené sur les autres manifestations sportives municipales.

Enfin, la Ville a signé avec la RATP le 17 décembre 2024 l'acquisition du stade de la Croix de Berny avec l'engagement de maintenir sur le site les activités des sections antoniennes de l'US Métro. Ces installations viennent compléter le parc des équipements sportifs municipaux et permettent d'optimiser l'offre de pratiques sportives proposée aux Antonienns. Des travaux de modernisation seront réalisés dans les années à venir. Dès 2025, un terrain en gazon synthétique ancienne génération sera rénové et mis aux normes pour

augmenter les capacités d'accueil des entraînements des clubs de football et du club de rugby et permettre le déroulement de matchs de football pour les catégories de jeunes.

Les travaux liés à la malfaçon de la fosse de plongée ont débuté en 2024 et vont s'achever début 2025. La réouverture de l'équipement est prévue début mai.

## **2.11 : La culture**

Comme chaque année, de nombreuses manifestations culturelles seront organisées ; certaines s'inscrivant dans le cadre d'événements à portée nationale (les Journées Européennes du patrimoine ou la Fête de la Musique par exemple), d'autres propres à Antony.

La Fête de la Musique 2025 s'attachera à mettre en valeur les musiciens amateurs, en veillant à faire une place aux musiciens débutants comme aux musiciens confirmés, et à s'ouvrir à tous les styles. Plusieurs groupes seront sélectionnés en lien avec le Conseil des Jeunes Citoyens. Ils seront répartis dans différents lieux : au sein de l'espace Vasarely et au Noyer Doré sur une scène extérieure mail Robert Doisneau. Les associations musicales de la ville, les élèves du conservatoire et du château Sarran seront également appelés à se produire.

Le festival de Jazz fêtera ses 20 ans. Il réunira en novembre jazzmen amateurs et professionnels du territoire, spectacle jeune public et tête d'affiche.

Le festival de BD « Des bulles dans la Ville » aura pour thème « l'Histoire ». Des ateliers seront menés par l'autrice en résidence dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), dispositif du Ministère de la Culture. C'est ainsi qu'est prévu un travail sur la Bièvre d'hier et de demain, qui fera écho au projet de réouverture de la rivière, ainsi qu'un travail avec des jeunes du Noyer Doré sur l'histoire de leur quartier. Le CLEA arrivant à échéance courant 2025, la DRAC sera sollicitée par les trois villes signataires (Antony, Massy et Verrières-le Buisson) pour renouveler le dispositif.

La direction des médiathèques et ses équipes sont mobilisées dans la préparation de l'ouverture de la future médiathèque de Jean Zay, prévue en 2029. Une réflexion sur l'organisation et l'ensemble des services qui pourront être proposés est d'ores et déjà amorcée.

La Médiathèque Arthur Rimbaud accueille depuis novembre 2024 la Micro-Folie mobile de Vallée Sud-Grand Paris qui est prêtée à la Ville pour une durée d'un an renouvelable. Celle-ci est constituée d'un musée numérique et d'imprimantes 3D. Tout au long de l'année 2025, des accueils de classe sont prévus, ainsi que des conférences et animations diverses. L'outil, pensé comme un vecteur d'intégration par la culture, naviguera entre la Médiathèque Arthur Rimbaud et le Centre Culturel Ousmane Sy.

En mai 2025 aura lieu la restitution du travail mené dans le cadre du projet « culture et lien social » financé par la DRAC. Le spectacle qui sera représenté au Théâtre Firmin Gémier/Patrick Devedjian aura été le fruit de tout un parcours hip-hop encadré par des

danseurs formés par Ousmane Sy. Il favorise la cohésion sociale en réunissant des jeunes du Noyer Doré avec des jeunes du reste du territoire.

La Maison des Arts proposera une nouvelle exposition participative sur le thème des océans.

## **2.12 : Les animations**

Comme chaque année, la Ville développera de nombreuses animations, autour d'événements ludiques, pédagogiques et culturels, avec une attention particulière quant au respect des enjeux éco-responsables et environnementaux.

Le 2 février, les festivités du Carnaval ont débuté à l'Espace Vasarely par des démonstrations de danse avant un défilé des enfants déguisés, suivies d'une Boum et d'une déambulation finale qui a conduit les enfants sur la place Patrick Devedjian.

Le 20 avril, la traditionnelle Chasse à l'œuf se tiendra au Parc Marc Sangnier. Les petits gourmands (de 3 à 6 ans) partiront à la recherche de plus de 150 kg de chocolat. Des jeux géants viendront compléter l'animation cette matinée gourmande.

Les 26 et 27 avril, une nouvelle édition du Salon du Modélisme au centre André Malraux permettra à plus de cinquante exposants de présenter leurs plus belles pièces. De nombreux représentants des clubs seront présents afin de proposer des démonstrations et d'échanger avec les visiteurs.

Au printemps, le Village Natur' à Vélo sensibilisera de nouveau les visiteurs aux enjeux environnementaux et aux mobilités douces.

Le concours de maisons fleuries, le feu d'artifice, le Bal des Pompiers, ponctueront l'été avant la rentrée et le Forum des associations où plus de 200 exposants accueilleront un large public. Le Forum 2025 aura lieu le 7 septembre et devrait rassembler sur la même journée les associations culturelles, de loisirs et sportives.

En 2025, le Festival du Street Art fêtera le 20 septembre ses 10 ans dans le quartier Saint Saturnin. Ce sera l'occasion d'une édition particulière avec concert de clôture en fin de journée. Le 20 septembre également se tiendra sur la place Patrick Devedjian le Carrousel de l'Art avec la péniche guinguette.

Le 12 octobre, la Fête de la Science prendra cette année ses quartiers à l'Espace Vasarely. Expositions et ateliers pédagogiques exploreront les domaines les plus divers avec l'objectif d'apprendre en s'amusant sous l'impulsion du Club Scientifique Municipal !

Le 16 novembre, la Journée de la Photo fera son grand retour à l'Espace Vasarely.

A l'approche des fêtes, la ville se mobilise pour offrir des moments chaleureux et festifs. Les 13 et 14 décembre, le Salon des Créateurs de Noël accueillera une soixantaine d'exposants au sein de l'Espace Vasarely. Céramistes, verriers, ébénistes, créateurs de mode,

de bijoux ou de décorations d'intérieur inviteront les visiteurs à découvrir leurs productions, façonnées artisanalement, en série limitée.

De nombreuses animations clôtureront l'année autour de la patinoire éphémère. Le Père Noël sera même de la partie.

Enfin, le Club Scientifique, dans ses nouveaux locaux de l'ancienne école Dunoyer de Segonzac, continuera de proposer des actions de découverte et de sensibilisation à la science aux enfants des écoles élémentaires, ainsi qu'aux collégiens et lycéens. Des stages pendant les vacances scolaires seront proposés en direction des CML et des jeunes du 11 pour élargir le public touché par cette structure. Des interventions sur le temps scolaire sont également à l'étude dans le cadre de projets pédagogiques portés au sein de certaines écoles par quelques enseignants avec l'agrément de l'IEN.

### **2.13 : Le logement social**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dernier décompte préfectoral, le pourcentage de logements sociaux de la Ville d'Antony s'établissait à 22,73% : 6 242 logements sociaux pour 27 459 résidences principales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec 6 402 logements sociaux, pour 27 978 résidences principales, le pourcentage devrait monter à 22,88%.

En 2023, 66 logements supplémentaires ont été livrés : 14 logements construits par I3F rue des Rabats, 43 logements en PSLA rue Robert Scherrer et 9 nouvelles offres de logements en intermédiation locative. Pour 28156 résidences principales estimées en 2024, le pourcentage des 6468 logements sociaux atteint 22,97%.

Au cours de l'année 2024, viennent s'ajouter :

- ↳ 370 logements étudiants et 61 logements familiaux dans la ZAC Jean Zay
- ↳ 23 logements I3F avenue de Gaulle
- ↳ 287 logements acquis dans l'existant parvis de la Bièvre

Ces 680 logements seront intégrés à l'inventaire SRU de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et devraient porter le nombre de logements sociaux de la commune à 7148, et un taux SRU de 24,77%.

Et, enfin, le décompte 2026 (livraisons en 2025) devrait enregistrer le programme de 61 logements dans la ZAC Jean Zay et 105 logements acquis par HDBH dans l'existant auprès d'InLi, soit 166 logements sociaux supplémentaires. Avec un nombre total de 7314 logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le parc social représenterait 25,03% des résidences principales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, 26 nouveaux logements d'I3F seront produits rue de la Renaissance et 16 logements Vilogia construits avenue de la Division Leclerc, soit 42 logements sociaux supplémentaires, portant le total à 7356.

Le pourcentage de logements sociaux atteindra ainsi 25,07% en 2027.

Ces données chiffrées sont issues de la programmation établie à ce jour. Elles ne sont pas figées, dépendant des livraisons effectives des logements.

### Evolution attendue de la programmation de logements sociaux

| Année | Nombre de LLS | Taux LLS / Résidences principales | Nombre de logements privés | Taux / Résidences principales | Nombre de résidences principales | Objectifs triennaux Etat |
|-------|---------------|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| 2014  | 5 320         | 20,50%                            | 20 626                     | 79,50%                        | 25 946                           |                          |
| 2015  | 5 325         | 20,47%                            | 20 692                     | 79,53%                        | 26 017                           |                          |
| 2016  | 5 672         | 21,54%                            | 20 665                     | 78,46%                        | 26 337                           |                          |
| 2017  | 5 614         | 21,19%                            | 20 885                     | 78,81%                        | 26 499                           | 300                      |
| 2018  | 5 981         | 22,39%                            | 20 732                     | 77,61%                        | 26 713                           |                          |
| 2019  | 6 220         | 22,99%                            | 20 840                     | 77,01%                        | 27 060                           |                          |
| 2020  | 6 242         | 22,79%                            | 21 153                     | 72,21%                        | 27 395                           | 272                      |
| 2021  | 6 246         | 22,76%                            | 21 196                     | 77,24%                        | 27 442                           |                          |
| 2022  | 6 242         | 22,73%                            | 21 217                     | 77,27%                        | 27 459                           |                          |
| 2023  | 6 402         | 22,88%                            | 21 576                     | 77,12%                        | 27 978                           | 312                      |
| 2024  | 6 468         | 22,97%*                           | 21 688*                    | 77,03%*                       | 28 156*                          |                          |
| 2025  | 7 148*        | 24,77%*                           | 21 713*                    | 75,23%*                       | 28 861*                          |                          |
| 2026  | 7 314*        | 25,03%*                           | 21 909*                    | 74,97%*                       | 29 223*                          |                          |

\* Prévisions

En parallèle, la Ville contribue à accélérer la mutation de l'habitat social en finançant la Coopérative Hauts de Bièvre Habitat à hauteur d'un million d'euros par an, dédiés à des travaux de rénovation énergétique, mais également pour des travaux de sécurité. L'attribution de ces subventions d'équipement est conventionnée chaque année avec la coopérative.

La Ville accordera également sa garantie aux emprunts souscrits pour les opérations portées par les bailleurs sociaux.

#### 2.14 : L'action sociale

Pour faire face aux enjeux démographiques et sociaux de son territoire et ainsi répondre aux fragilités sociales, le CCAS est l'interlocuteur de proximité sollicité par les

antoniens pour leur apporter une aide, favoriser leur accès aux droits et développer la solidarité, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Afin de répondre à ces orientations, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les acteurs du territoire que sont :

- les associations de la solidarité (Secours Populaire, Conférence Saint Vincent de Paul, Secours Catholique et Croix Rouge) sur différentes thématiques (précarité des étudiants, économies d'énergie, logement ...)

- le réseau des associations intervenant auprès des femmes (Ecole des Femmes, Femmes Relais, Des Familles et des Liens) autour de thématiques communes.

Le CCAS participe aussi aux actions en faveur de l'égalité femmes hommes et à la lutte contre les violences intrafamiliales pour lesquelles une véritable légitimité lui est reconnue par les partenaires en charge de l'accompagnement des victimes et de la prévention

Concernant le secteur associatif, outre le financement direct par la Ville, le CCAS apporte également son soutien financier aux associations œuvrant sur ses champs d'intervention, dont les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, le Secours populaire, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe, et les clubs de seniors.

Grâce au soutien du CCAS, depuis son origine, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe pourra continuer d'accroître le nombre de bénéficiaires accompagnés. Ainsi, 84 foyers ont pu être soutenus, moyennant une subvention du CCAS s'élevant à 122 000€ en 2024.

Ce montant devrait être maintenu pour 2025 en intégrant les coûts liés à l'animation du lieu de vie proposé sur l'épicerie, à hauteur de 5 000 €. L'animation d'ateliers favorise le développement du lien social pour les personnes accompagnées et vient ainsi renforcer le soutien apporté par ce dispositif.

L'année 2024 a vu le projet de Maison de la citoyenneté et des Solidarités porté par le CCAS entrer dans une première phase de concrétisation. Un travail en partenariat avec les associations de solidarité du territoire a permis d'engager une dynamique de coopération et de définir les objectifs de ce futur lieu situé à proximité immédiate du CCAS :

La Maison de la citoyenneté et des Solidarités sera un lieu ressources mobilisant, accélérant et promouvant les formes de solidarité sur le territoire de la ville d'Antony.

Son objectif principal sera de rassembler dans un même lieu les associations d'Antony avec un objet social, les bénévoles de ces associations et les citoyens.

La Maison de la citoyenneté et des Solidarités amplifiera la notoriété de la vie associative : elle fera connaître ces acteurs associatifs en étant un relais d'information, en mettant en avant leurs activités, en valorisant leur engagement. Elle sera un lieu central pour être connu et reconnu.

Elle facilitera les échanges, favorisera les coopérations et les partenariats entre les associations. Elle leur permettra d'entrer en relation et de mettre en commun leurs compétences afin d'offrir aux personnes fragilisées un accompagnement et un soutien plus complet et plus efficace.

Elle mettra à disposition des associations des salles de réunion, des bureaux, du matériel et des supports à partager. Un soutien dans leurs missions leur sera apporté grâce à des mises en lien avec des experts.

Elle fera la promotion et accompagnera l'engagement citoyen pour susciter des vocations. Elle accueillera, informera et orientera les habitants et les habitantes qui souhaitent faire du bénévolat. L'engagement solidaire est de plus en plus plébiscité dans les parcours des jeunes, que ce soit à titre personnel ou dans leur parcours scolaire : la Maison de la citoyenneté et des Solidarités sera à même de les accompagner dans cette voie.

Elle mettra également à disposition de ces différents publics des formations pour leur garantir un cadre d'action sécurisé et émancipateur.

Pensé comme un tiers lieu et un espace de découverte ouvert à tous, les antoniens et les antoniennes y seront invités à échanger sur la solidarité grâce à des temps conviviaux, culturels et sportifs (coin café, animations, expositions...).

Alors que le CCAS soutient les acteurs associatifs pour assurer la continuité et l'exhaustivité des dispositifs proposés aux plus vulnérables, la Maison de la citoyenneté et des Solidarités, épaulera ceux-ci dans leur adaptation nécessaire aux nouveaux modes d'engagement.

Ensemble, ils évalueront les besoins encore non-couverts sur le territoire pour y apporter des réponses collectives.

L'année 2025 verra ce projet prendre véritablement corps avec l'aménagement et la mise à disposition des locaux. En parallèle une plateforme de coopération numérique sera créée et fonctionnera en amont de l'ouverture de la Maison de la citoyenneté et des Solidarités afin d'entretenir et de renforcer la dynamique engagée tout au long de la phase projet.

Cette plateforme aura pour objectifs de développer et faire connaître la Maison de la citoyenneté et des solidarités. Elle favorisera l'interconnaissance et la coopération entre les différents acteurs associatifs, elle structurera les partenariats, elle sera un relais d'information, elle soutiendra la mutualisation des compétences et du matériel et elle permettra l'appropriation et l'investissement du lieu.

La commission des aides facultatives continuera d'assurer un soutien aux personnes isolées et aux familles qui rencontrent des grandes difficultés, nécessitant des mesures d'aides en urgence, en lien avec l'ensemble des dispositifs d'aides. Comme en 2024, une attention particulière sera particulièrement accordée à la montée des dépenses d'énergie des familles et face à l'inflation, des actions collectives (écogestes) initiées depuis 2022 seront développées auprès des ménages accompagnés.

Le dispositif des bourses à la restauration a évolué depuis l'année 2023 : les critères d'attribution ont été assouplis (l'attribution de la bourse nationale n'est plus prise en compte), permettant ainsi à un nombre plus important de familles de bénéficier de cette aide. L'enveloppe dédiée à ce dispositif sera maintenue en 2025.

L'opération de Noël, à destination des familles, se poursuivra en 2025 avec l'attribution de jouets, de chèques Cdhoc pour les enfants et l'organisation d'une sortie. Des repas seront également proposés aux associations de la solidarité pour les familles en grande précarité qu'elles soutiennent.

Sous l'impulsion du Conseil du Bien Vivre Ensemble (CBVE), a été créé un comité de pilotage qui se réunit plusieurs fois par an autour d'une ou plusieurs thématiques. Ce conseil consultatif rassemble, selon l'actualité traitée, des associations caritatives, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des communautés religieuses et des citoyens. Il a pour vocation d'analyser, de proposer et de partager des expériences. Il a abordé des thèmes tel que le handicap, l'analyse des besoins sociaux, la jeunesse, la santé mentale, le dialogue inter-religieux.

Le CCAS est aussi au cœur de la prévention avec diverses animations :

- Des moments de cohésion, autour d'associations reconnues, à l'image de la fête des familles, ou pour prévenir et sensibiliser sur les violences intrafamiliales (organisation du CCAS d'une journée dédiée aux professionnels et aux bénévoles du champ médico-social sur la thématique des violences intra familiales, d'une soirée, en lien avec le service jeunesse pour sensibiliser les jeunes à l'égalité femmes hommes, ainsi qu'à la notion de consentement et enfin l'organisation, en lien avec le CCOSY, d'ateliers bien être pour les femmes. Des partenaires dont les collèges et Lycées, le centre Flora Tristan, le CIDFF, le commissariat de police, le SST sont intervenus sur ces différents événements).

- Le CCAS va également reconduire en 2025 ses actions de sensibilisation et de prévention sur la précarité menstruelle.

Une permanence juridique bimensuelle du CIDFF a été initiée en 2024 dans les locaux du CCAS. Elle permet aux antoniens d'être informés sur le droit de la famille, le droit du travail dans le secteur privé, le droits pénal (dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles). La fréquence de cette permanence sera augmentée en 2025 pour passer à un rythme hebdomadaire.

Depuis 2022, la Coordination handicap organise une Semaine du Handicap, du 09 au 15 octobre. Cette semaine de sensibilisation a un double objectif : sensibiliser et informer le public et mettre en lumière les dispositifs existant sur la ville à destination des personnes handicapées. En 2025, Handicap et sexualité sera le thème de cette 4ème édition.

L'année 2025 sera aussi marquée par les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ainsi, tout au long de l'année, des événements viendront rappeler cet anniversaire afin de mettre en lumière le chemin parcouru et celui qui reste encore à faire. Une soirée anniversaire de la loi du 11 février 2005 sera organisée le jeudi 13 février au Sélect autour du film Mon inséparable. Elle sera suivie d'un débat.

La coordination Handicap continuera, en 2025, à réunir le Comité local handicap fondé en 2021, pour travailler sur des questions techniques, selon l'actualité.

Afin de lutter contre l'isolement qui touche parfois les personnes en situation de handicap, le Groupe Loisirs handicap se réunira autour d'activités ou de sorties (cinéma, ludothèque, sorties culturelles, repas...).

La coordination Handicap continuera également en 2025, à rencontrer les structures, services et associations, partenaires indispensables pour une action pertinente et efficace sur le territoire, notamment avec l'organisation des rencontres partenariales « Enfance et Handicap » qui permettent aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, d'identifier les freins dans le parcours et la prise en charge des enfants et de tenter d'y apporter des réponses notamment par la création d'outils communs. Cette mise en lien permet également de mettre en œuvre de nouvelles collaborations entre les structures.

En 2025, en collaboration avec la Direction de l'Education, la Maison des Familles et l'Association « des Familles et des liens », un café-rencontre à destination des parents d'enfants en situation de handicap sera ouvert permettant l'échange entre pairs et une information sur les dispositifs existants.

Le service du transport à la demande rencontre toujours un vif succès auprès des seniors recherchant des solutions de déplacements de proximité pour les accompagner dans leur vie quotidienne (médecin, courses ...). En 2024, environ 5000 trajets ont été effectués. Ce service contribue à lutter contre l'isolement des personnes rencontrant des difficultés de déplacement. Il favorise en outre l'autonomie des seniors et contribue au maintien des liens sociaux. Le service de portage de repas à domicile est doté d'un cinquième appareilleur de repas depuis septembre 2024. L'équipe, ainsi étoffée, contribue à la satisfaction des besoins primaires des Séniors tout en portant une attention particulière au maintien du lien social. Les bénéficiaires de ce service soulignent régulièrement l'importance que requiert pour eux, les échanges qu'ils ont avec les professionnels du CCAS, lors de la venue à leur domicile.

La Résidence autonomie Renaître poursuit la rénovation de ses appartements, pour la qualité de vie et de prise en charge de ses résidents.

Le 12 décembre 2025, la résidence Renaître fêtera ses 50 ans : une occasion de réunir les différents acteurs tels que le Département des Hauts-de-Seine, la Ville d'Antony, le CCAS, les cabinets d'infirmiers, de kinésithérapie, les aides à domicile, les médecins... autour d'une rétrospective de la résidence.

Le CLIC poursuit le développement de ses actions de soutien et de prévention en direction des seniors et des proches aidants. Chaque année, il accompagne dans leur parcours plus de 400 seniors antoniens qui souhaitent rester vivre à leur domicile en actionnant les aides disponibles et en coordonnant les interventions en partenariat avec les médecins de ville, les cabinets infirmiers, les structures médico-sociales.

En 2024, le CLIC s'est renforcé dans sa mission d'information et d'accès aux droits en développant les CLIC'Info et les permanences auprès d'associations ou de structures de la ville dans un mouvement « d'aller vers » les publics qui en ont le plus besoin.

Le CLIC met en place des actions collectives pour favoriser le bien vieillir comme les ateliers prévention des chutes ou « bien sur internet », des conférences sur l'aménagement de l'habitat, les risques domestiques, les démarchages abusifs en faisant appel à des partenaires associatifs ou institutionnels du territoire. Il anime un réseau de bénévoles qui accompagne les personnes âgées isolées durant l'été et les fêtes de fin d'année et organise des sorties.

Il développe ses actions de soutien en direction des proches aidants, tels que des groupes de parole sous la forme d'un café des aidants existant depuis 2013, des journées de formation animées par le CLIC, des ateliers de sophrologie ou de gestion du stress, des entretiens avec un(e) psychologue... Pour que ces actions soient rendues plus visibles, le CLIC va changer sa dénomination pour s'intituler dorénavant *CLIC'Aidant d'Antony*.

Enfin, le CLIC fédère et anime un réseau de partenaires du champ gérontologique proposant des temps d'échange, d'interconnaissance et de ressources afin de mutualiser et de travailler en transversalité sur tous les sujets concernant les seniors et leurs aidants afin d'améliorer les réponses aux enjeux de la vieillesse sur notre territoire.

## **2.15 : La politique de la ville et de la cohésion sociale**

La ville poursuit son ambition de permettre au quartier du Noyer Doré de demeurer cet espace urbain dynamique de promotion sociale et citoyenne. Son engagement dans cette perspective s'est renforcé par la signature en avril 2024, du Contrat d'Engagements Quartiers 2030, dans une démarche partenariale impliquant la Préfecture, l'Etablissement Public Territorial et la ville. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des objectifs fixés pour le QPV, le Conseil Départemental ainsi que le bailleur social, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, ont été invités à signer ce contrat.

S'inscrivant dans la continuité de la précédente génération de contrats de ville, entrés en vigueur en 2015, l'enjeu de cette nouvelle contractualisation consiste à promouvoir une approche collaborative, impliquant l'ensemble des acteurs locaux, y compris les habitants, avec pour ambition la construction d'un cadre de vie inclusif et équitable pour tous.

En 2024, l'impact des efforts consacrés par la ville à l'accès aux droits, à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la prévention de la délinquance, la pratique du sport, l'accès à la culture ou encore au logement, a confirmé la pertinence des éléments priorités par la ville, qu'il faut impérativement consolider en 2025 :

## **Resserrage du Programme de Réussite Educative / Déploiement de la Cité Educative**

Bien que le Programme de Réussite Educative (PRE) et la Cité Educative (CE) visent tous deux à améliorer la réussite scolaire et sociale du public concerné, le déploiement de la cité éducative en 2025, approche plus large et collective, fixe le cap du renforcement de l'accompagnement des enfants et des jeunes (3-25 ans), à chaque étape de leur parcours contraignant le PRE (3- 16 ans) à rester centré sur un suivi individuel des élèves en difficulté.

Afin de veiller à l'évolution des enfants et des jeunes sur un temps long, la ville a pour ambition d'axer le travail de cette Cité Educative sur le suivi de cohortes. Cette approche permettra d'observer les parcours scolaires, les succès mais aussi les difficultés, dans le but de rendre possible l'ajustement des interventions en assurant une prise en charge globale et cohérente des jeunes.

### **Jeunesse**

La ville va poursuivre son effort pour créer un environnement favorable à la réussite éducative, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et à leur épanouissement personnel.

L'année 2025 devra permettre d'identifier et de déployer la gamme d'actions la plus à même de garantir l'égalité des chances, de soutenir la prévention de la délinquance, de favoriser l'accès à la culture et l'inclusion sociale.

### **Temps de vacances et vie du quartier investi**

La Ville souhaite favoriser un quartier dynamique et investi pendant les temps de vacances et lutter ainsi contre les inégalités sociales, en offrant aux jeunes des opportunités de développement, en favorisant le lien familial et la cohésion sociale.

La ville s'attachera à proposer des activités enrichissantes et accessibles à tous, afin de soutenir les habitants dans leur épanouissement et de favoriser le bien vivre ensemble : « fête de la musique », « Forum Santé » « Eté Doré »...

### **Centre culturel Ousmane Sy (CCOSY)**

En 2024, l'évaluation et le bilan du précédent Projet social, l'élaboration du diagnostic de territoire auprès des partenaires et des habitants ainsi que le maillage autour des engagements formulés par le CEQ30, ont conduit la ville à proposer le renouvellement du Projet Social autour des axes suivants :

- Faciliter l'accès aux droits pour tous
- Accompagner l'autonomie, accroître le pouvoir d'agir et répondre aux besoins des habitants
- Promouvoir la culture comme vecteur de lien social
- Soutenir et accompagner les familles
- Réorganiser le service et créer une offre dédiée à la jeunesse

Les actions découlant de ces axes ont vocation à se déployer sur la période 2025 à 2029.

### **L'accès aux droits, une dynamique en faveur des habitants les plus fragiles**

En 2024, la Ville d'Antony a décidé de s'impliquer encore davantage dans le dispositif d'accès aux droits situé place des Baconnets et géré par l'association Pimms médiation Antony (PMA), fragilisé par sa gouvernance incertaine. PMA porte le label France services pour l'essentiel de ses activités jusqu'au printemps 2025.

Le label "France Services" est une initiative de l'État visant à garantir un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens sur l'ensemble du territoire national. Il permet à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli en un lieu unique par des personnes formées et disponibles pour effectuer les démarches du quotidien.

L'association PMA (PIMMS Médiation Antony) facilite l'accès des citoyens aux services publics et de proximité. Elle offre une assistance pour la réalisation des démarches administratives et l'accès aux services informatiques liés aux démarches administratives et sociales. Les médiateurs sociaux employés par l'association sont formés aux métiers de la médiation sociale et accompagnés dans leur projet professionnel.

Pour l'année 2023, année de référence, ce sont plus de 4 400 usagers qui ont été accueillis et plus de 26 100 demandes ont été accompagnées. L'activité de l'association se divise en deux pans principaux : la médiation avec les entreprises partenaires chargées d'une mission de service public et l'activité « France Services ».

Cependant, l'association PMA rencontrant des difficultés majeures de gouvernance, notamment en raison de l'absence de représentation des partenaires publics au sein de son conseil d'administration et de la difficulté à assurer la succession de sa présidence, son conseil d'administration a décidé, sur proposition de la ville, de transférer ses activités à un GIP, réunissant l'État, des collectivités territoriales et des acteurs privés, afin de stabiliser et développer les activités labellisées France Services.

Ce GIP ainsi constitué à l'initiative de la ville aura pour mission opérationnelle de coordonner et d'optimiser l'offre de services publics sur le territoire, assurant ainsi une meilleure accessibilité pour les usagers. Il s'agit d'une structure de coopération qui réunit plusieurs acteurs publics et/ou privés pour réaliser des missions d'intérêt général. Dans ce contexte, le GIP "France services" aura pour objectif de gérer des activités labellisées France Services, ainsi que toute mission d'intérêt général, dans un but non lucratif.

La création de ce GIP s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'accès aux services publics pour tous les citoyens et de mise en œuvre d'un service public de proximité efficace et réactif. Elle répond également à la volonté de la Ville d'Antony de réunir un consortium d'acteurs publics et privés engagés sur le territoire du quartier en contrat de ville et plus généralement sur la ville et son bassin de vie.

Le GIP envisagé aura pour mission de coordonner et d'optimiser l'offre de services publics sur le territoire, en assurant une meilleure accessibilité pour les usagers.

La convention constitutive du GIP négociée entre les futurs membres, délibérée en conseil municipal et approuvée par l'État verra l'installation du groupement dans le premier semestre de l'année 2025

En conclusion, la création de ce GIP constitue une opportunité pour la Ville d'Antony de renforcer l'accessibilité et la qualité des services publics offerts à ses citoyens, tout en consolidant les partenariats avec les acteurs locaux et en renforçant la cohésion sociale sur le territoire.

### **Culture et sport**

La culture et le sport sont des vecteurs puissants de cohésion sociale. La ville va continuer à investir dans des projets culturels et sportifs accessibles à tous, afin de renforcer le lien social et de promouvoir la diversité. La collaboration interservices va se poursuivre et s'intensifier dans cette perspective.

L'accès aux infrastructures sportives et culturelles de la ville sera favorisé, en veillant à proposer un cadre structuré et stimulant.

La ville s'engage en 2025 à soutenir les initiatives œuvrant autour des cultures dites urbaines véhiculant toutes les valeurs et l'héritage de la figure emblématique d'Ousmane SY. Il s'agit, à travers l'expression artistique, de renforcer le lien social, d'encourager la solidarité, de favoriser l'épanouissement personnel des jeunes et de leur offrir des opportunités de développement. Ces pratiques permettront également de créer des espaces d'échange et de rencontre, de dépasser les barrières sociales et de promouvoir une culture de la diversité et du vivre ensemble.

### **Promotion de la participation citoyenne**

La cohésion sociale passe également par la participation active des citoyens à la vie de leur quartier. La ville entend encourager les initiatives citoyennes et créer des espaces de dialogue où chacun peut exprimer ses idées et préoccupations. Ceci permet de renforcer le lien social et la confiance entre les habitants et les institutions. La ville a fait le choix de maintenir le Conseil Citoyen du Noyer Doré dans son rôle de stimulateur et de levier de démocratie participative locale.

### **Prévention**

En 2024, la ville a fait évoluer sa stratégie en matière de médiation sociale, en renforçant son équipe de prévention par le recrutement de trois médiateurs présents sur le terrain toute la semaine en soirée et de nuit, afin de repérer les publics les plus éloignés, en marge et non-inscrits dans les dispositifs existants, mais également d'identifier les attentes, besoins et retours, des habitants.

En 2025, la ville accentue son effort en allant plus loin dans la prise en charge des publics identifiés, dans leur accompagnement et dans leur suivi individuel, afin de les mobiliser sur la construction de leur avenir.

L'ensemble du maillage de services publics de proximité (social, éducatif, sanitaire, culturel et sécuritaire) se mobilisera de façon coordonnée afin de permettre à la jeunesse la plus vulnérable d'entrer dans une dynamique responsabilisante et structurante.

## **2.16 : La santé**

### **Constats actuels**

Contrairement aux apparences, Antony présente des fragilités importantes quant à l'accès à la médecine générale. En effet, 14 % des habitants âgés de plus de 17 ans, soit plus de 7 000 patients, n'ont pas de médecin traitant. Parmi eux, 550 patients de plus de 70 ans sont également sans médecin référent. Cette situation a conduit à classer le territoire en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), témoignant ainsi de la précarité de l'accès aux soins.

La difficulté à répondre aux demandes de soins non programmés se fait également sentir, malgré la présence d'un service d'urgences à l'Hôpital d'Antony et d'une Maison Médicale de Garde. Le taux de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation dépasse 20 %, chiffre légèrement supérieur à la moyenne départementale.

### **Insuffisance de l'offre de soins primaires**

La ville d'Antony connaît une demande croissante de soins primaires, mais l'offre de services de santé n'a pas suivi cette évolution. La situation s'est même détériorée ces dernières années avec le départ à la retraite de plusieurs praticiens de médecine générale, qui n'ont pas été remplacés. Ce phénomène risque de transformer Antony en un désert médical à terme, conséquence d'une démographie médicale défavorable. Il en résulte un déséquilibre marqué entre la demande croissante de soins et la capacité du système de santé à y répondre, avec un nombre croissant de patients sans médecin traitant. Les professionnels de santé opèrent de manière isolée, sans collaboration étroite, ce qui conduit à des doublons et à un manque de coordination dans le suivi des patients, ainsi qu'à une sous-utilisation des ressources médicales disponibles.

Les résidents d'Antony rencontrent des difficultés pour consulter un médecin généraliste, ce qui entraîne des délais d'attente prolongés et une dégradation de la qualité des soins. Lorsque l'un des médecins prend sa retraite, les patients se retrouvent souvent sans solution et se tournent vers les autorités publiques pour obtenir une réponse adéquate.

Le parcours administratif pour accéder aux soins de santé est souvent complexe et décourageant pour certains patients, en particulier ceux ayant des besoins de santé multiples. De plus, Antony fait face à une augmentation des maladies chroniques, nécessitant un suivi régulier et coordonné. Une approche globale est nécessaire pour gérer efficacement ces pathologies.

### **La Maison Médicale de l'Abbaye, une réponse circonstanciée**

En réponse à ce constat, la municipalité d'Antony a décidé de favoriser la création de la Maison Médicale de l'Abbaye, une nouvelle structure de médecine générale qui est entièrement opérationnelle depuis quelques semaines. Les objectifs poursuivis depuis 2022 par cette initiative incluent :

- L'amélioration de l'accès aux soins : La Maison Médicale offre un accès simplifié et équitable aux services de santé primaires et spécialisés pour tous les habitants d'Antony.
- L'intégration et la coordination des soins : La maison médicale favorise une meilleure coordination des soins, la communication entre les praticiens et une prise en charge holistique des patients.
- L'optimisation des ressources : La mise en commun des infrastructures et des équipements médicaux permet une utilisation plus efficace des ressources, réduisant ainsi les coûts et le gaspillage.
- Le soutien aux maladies chroniques : La Maison Médicale est équipée pour offrir un suivi personnalisé et régulier aux patients atteints de maladies chroniques, améliorant ainsi leur qualité de vie et réduisant les complications.
- La simplification administrative : Le projet s'engage à simplifier les démarches administratives pour les patients en centralisant les procédures et en facilitant l'accès aux informations médicales.

### **Résultats attendus de la maison médicale de l'Abbaye en 2025**

- Accessibilité accrue : La Maison Médicale permet à un plus grand nombre d'habitants d'Antony d'accéder facilement à des soins de qualité, réduisant ainsi les inégalités de santé dans la région.
- Meilleure coordination des soins : Grâce à une communication fluide entre les professionnels de santé, les patients bénéficient d'une prise en charge mieux coordonnée et personnalisée, favorisant une meilleure efficacité des traitements.
- Réduction des hospitalisations évitables : La gestion proactive des maladies chroniques et la prévention des complications contribuent à réduire les hospitalisations évitables et les coûts de santé associés.
- Amélioration de la satisfaction des patients : Les services de santé centralisés et l'approche globale offerte par la maison médicale conduisent à une plus grande satisfaction des patients, améliorant ainsi leur engagement dans leur propre santé.

### **Un modèle reproductible pour l'avenir**

Le succès du projet de la Maison Médicale à Antony permet d'envisager un modèle reproductible pour d'autres projets, encourageant ainsi l'expansion d'une approche collaborative et intégrée des soins de santé.

### **Une maison de santé pluriprofessionnelle au Noyer Doré en 2025**

Après trois années de flottement dans la gestion du centre de santé par la Croix-Rouge Française, puis sa fermeture définitive en juillet 2024, la Ville d'Antony a décidé de prendre en main le destin de cette structure située au 1 allée du Nil. L'absence de médecins généralistes a beaucoup dévalué l'intérêt et les services du centre de santé, devenu depuis, de fait, un centre dentaire. La ville souhaite donc renforcer l'offre de soins, notamment par de la médecine générale afin de couvrir les besoins de la population du quartier.

Elle va donc favoriser la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

Les MSP sont des structures pluri professionnelles avec personnalité morale, réunissant médecins, auxiliaires médicaux et pharmaciens. Elles s'appuient sur un projet de santé basé sur un diagnostic du territoire, un projet professionnel et un projet de soins. Ces structures, reconnues par les agences régionales de santé (ARS), doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné.

Les maisons de santé concluent un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS avant de recevoir des aides financières. Elles favorisent la télémedecine, les protocoles pluriprofessionnels, les politiques de prévention et la prise en charge des soins non programmés.

Ces structures attirent aussi bien les professionnels diplômés que les internes ou stagiaires, permettant de renforcer l'offre de soins localement. Pour les professionnels, elles offrent un exercice coordonné, des échanges interprofessionnels facilités, une gestion flexible du temps, la mutualisation des frais et une rémunération spécifique supplémentaire.

Les patients bénéficient d'une offre de soins de proximité, d'une prise en charge globale, d'une continuité des soins et d'un parcours de soins simplifié.

D'ici quelques semaines, un médecin généraliste et un dentiste offriront au sein de cette maison de santé du Noyer Doré des soins coordonnés en secteur 1, et rechercheront des collaborateurs afin d'élargir progressivement l'offre de santé pour le quartier et plus largement le territoire communal. Ils travailleront en étroite collaboration avec les infirmières installées sur le quartier, l'officine de pharmacie et le laboratoire médical.

#### **Une structure attractive et adaptée aux attentes des habitants.**

Cette structure d'exercice coordonné favorisera par ailleurs le développement de la télémedecine, des protocoles pluriprofessionnels, le renforcement des politiques de prévention, ou encore la prise en charge des soins non programmés.

Les MSP sont prisées par les professionnels de santé de ville car elles offrent un cadre de travail collectif, pluriprofessionnel et des possibilités de se former, de progresser dans sa pratique et de bénéficier d'une organisation du travail plus souple que l'exercice isolé.

Ces maisons de santé constituent ainsi un élément d'attractivité aussi bien pour les professionnels diplômés que pour les internes ou stagiaires. Elles ont vocation à accueillir des externes et internes pendant leur formation et ainsi leur faire découvrir le territoire et ce mode d'exercice coordonné. Elles permettent ainsi un ancrage des professionnels et futurs professionnels de santé sur le territoire, contribuant sur le long terme à renforcer globalement l'offre de soins.

#### **La santé mentale.**

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), réunissant les élus, les représentants de la psychiatrie, les usagers des services de santé mentale et leurs aidants, ainsi que tous les acteurs concernés, demeure aujourd'hui encore une force et une nécessité : une force, car la ville d'Antony dispose depuis 2015 d'un CLSM actif et une nécessité, car une personne sur cinq sera concernée par un trouble psychique au cours de sa vie.

Dans son rôle primordial de coordination, les actions menées se concrétisent au fil du temps, avec pour ligne de conduite la déstigmatisation de la santé mentale. À cette fin, le CLSM continue de promouvoir les formations aux premiers secours en santé mentale pour les élus, les CJC, les collègues travaillant à la ville et les associations. Cette dynamique citoyenne aura cette année l'opportunité de créer un lien avec la psychiatrie de secteur, un axe fort de déstigmatisation.

Une réflexion est menée, en collaboration avec les personnes concernées par un trouble psychique, sur le besoin d'ouverture d'un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) dans la ville. Cette démarche vise à intégrer les personnes concernées au sein du CLSM et à déstigmatiser la psychiatrie en leur donnant la parole.

L'année 2025 sera consacrée à la grande cause de la santé mentale en France et le CLSM mènera, avec ses partenaires, toutes les actions possibles pour mieux faire connaître la psychiatrie. La santé est un tout, et le maillage entre tous les acteurs constitue un atout pour la collectivité.

## **2.17 : La sécurité et la tranquillité publiques**

La sécurité publique demeure un axe majeur du projet municipal. La politique de tranquillité publique de la Ville s'est structurée avec l'implication des habitants et dans une collaboration renforcée avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

La politique de tranquillité publique de la ville repose sur les axes suivants :

- Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, dans tous les quartiers de la ville
- Améliorer l'accueil et le parcours des habitants et des victimes
- Agir en direction des mineurs, renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents
- Favoriser la proximité et le dialogue

En 2024, la ville s'est mobilisée pour renforcer les effectifs de sa police municipale et permettre ainsi d'améliorer la couverture horaire et spatiale de l'espace public. Ainsi, dès le premier trimestre 2025, la police municipale va être davantage présente en soirée.

Cette évolution est une première étape. A la faveur de nouveaux recrutements, elle devrait être suivie d'un nouvel élargissement de l'amplitude de présence des policiers municipaux sur le territoire communal.

La Ville poursuivra, en 2025, le déploiement de son réseau de vidéoprotection à raison d'une centaine de caméras supplémentaires. Elle devrait compter un millier de caméras en 2026. Ce déploiement, réalisé en étroite concertation avec la police nationale, concernera tous les quartiers de la ville. Cette démarche est très encadrée par la Préfecture et la CNIL en regard de l'utilisation des images. A titre d'exemple, l'ensemble des surfaces privées est masqué. L'ensemble des partenaires institutionnels (police nationale, préfecture, procureur de la république...) parties prenantes du CLSPD (conseil local de sécurité et de

prévention de la délinquance) plébiscitent ce dispositif qui contribue à améliorer la prévention, la dissuasion ainsi que le taux d'élucidation des actes de délinquance à Antony.

Le réseau de fibre optique, désormais dense, sera simplement complété, avec la préoccupation constante d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures. En effet, la fibre destinée au réseau de vidéoprotection permet de couvrir des besoins aussi différents que du transfert de data, de la téléphonie sous IP, du contrôle d'accès et de la sécurité anti-intrusion, de la gestion technique centralisée de nos bâtiments (exemple : pilotage à distance d'une chaufferie, onduleurs).

La vidéoverbalisation, initiée en 2024, sera étendue à d'autres rues afin de lutter contre les stationnements gênants ou dangereux.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) « intrusion » dans les écoles et dans les crèches sera complété, en fonction des nouveaux équipements, en associant la vidéoprotection de voie publique et les moyens d'alerte (boutons d'alerte et alarme sonore) reliés au Centre de Supervision Urbain (CSU).

Enfin, le dispositif « Voisins Vigilants », auquel sont aujourd'hui reliés un peu plus de 1400 foyers, sera maintenu. Son animation conjointe par la police nationale et par la police municipale, avec le réseau de référents, sera encore renforcée.

La tranquillité publique est au cœur de l'engagement de la municipalité à assurer la sécurité, la tranquillité et le bien-être des Antoniens, qui demandent davantage de sécurité quel que soit le quartier. Le projet pour 2025 traduit ainsi la volonté de la municipalité de développer un service public moderne, exemplaire, performant et proche des Antoniens.

## **2.18 : Les relations internationales**

En 2025, Antony poursuivra ses relations internationales avec ses villes jumelles.

Reinickendorf, Eleftheroupolis, Collegno et Taroudant verront ainsi de nouveaux projets concrets émerger, couvrant les domaines sportifs, culturels, artistiques, musicaux, scolaires. Avec Olomouc, auront lieu nos traditionnels échanges sportifs.

Pour Lewisham, nous travaillons à relancer le jumelage avec de nouveaux échanges.

Arcos, propose des projets sur les Olympiades séniors et les échanges de jeunes via des camps d'été.

Une délégation antonienne est invitée du 16 au 20 avril, aux Etats-Unis à Lexington, pour fêter les 250 ans de la bataille de Lexington.

Le Conseil Antonien des Européens maintient ses objectifs avec de grands projets comme la semaine du cinéma Européen et la journée des Européens ; en ajoutant l'organisation de deux conférences, la tenue d'un stand lors de la foire aux fromages et aux vins, la création et l'animation d'un Podcast et l'organisation d'une semaine de menus scolaires permettant de découvrir un pays d'Europe.

## **2.19 : La démocratie participative et la ville intelligente**

Le recrutement des 8 citoyens volontaires pour participer au comité de suivi sur le réaménagement du parc Heller s'est fait sur la base des candidatures déposées par les habitants en 2024, via un tirage au sort. Il a été fait de façon paritaire selon le genre et les différentes tranches d'âges afin d'obtenir un groupe représentatif. Le comité de suivi sera également composé de représentants d'associations et d'instances de participation citoyenne de la Ville (Conseil des Séniors, Conseil des Jeunes Citoyens, Comité Handicap et Comité Vélo). Ce comité de suivi sera consultatif : il permettra aux membres de bénéficier d'informations détaillées sur ce projet, de formuler des interrogations et d'émettre leurs avis. Des ateliers thématiques seront constitués par la suite et permettront de rendre des avis sur des sujets d'aménagement plus précis.

De plus, la Ville d'Antony a initié en 2023 une concertation pour réaménager son skatepark. Celle-ci s'est achevée en 2024. Elle faisait suite à une demande de jeunes adeptes de sports de glisse urbains, coordonnée par le Conseil des Jeunes Citoyens. Les réunions de co-construction ont permis aux participants d'affiner le projet à chaque étape, aboutissant à un consensus sur la perspective finale qui répond désormais aux besoins des pratiquants. Cette initiative a été récompensée en 2024 avec 2 étoiles par Le Prix de la Participation de Décider Ensemble.

Enfin, une nouvelle édition du budget participatif aura lieu en 2025, avec une enveloppe dédiée aux projets de 600 000 euros, stable par rapport aux éditions précédentes. Les citoyens pourront proposer leurs idées du 3 mars au 30 avril 2025. Le respect du règlement et la faisabilité de ces propositions seront ensuite étudiés. Les projets réalisables seront soumis au vote des Antoniens du 1er novembre au 10 décembre. La réalisation des projets lauréats débutera en 2026 et pourra être suivie via la plateforme de participation citoyenne comme pour les éditions précédentes.

## **2.20 : La transition numérique de la Ville**

### **🔗 La transition numérique au service d'une Ville intelligente**

Après avoir modernisé ses outils entre 2022 et 2024, la Ville d'Antony poursuit son action pour une transition numérique responsable en 2025. Appliquée au numérique, cette transition implique d'en connaître son impact environnemental, d'agir pour un numérique plus sobre et réfléchi, tout en l'utilisant comme levier au service de la transition écologique. C'est l'objectif que poursuit la ville d'Antony en mettant l'accent sur le renforcement d'une administration plus accessible, efficiente et sécurisée.

### **🔗 Simplification pour les usagers, modernisation des outils**

Les structures d'accueil de la Petite Enfance se verront doter progressivement, de terminaux tactiles modernes, supprimant les badges, l'expérience 2024 menée sur la crèche Jean Zay s'étant montrée concluante.

À terme, cette initiative sera évaluée et potentiellement étendue à d'autres services municipaux afin de garantir une expérience utilisateur harmonieuse et sans interruption.

La ville s'est engagée en 2024 dans un POC (proof of concept) relatif à l'intelligence artificielle qui sera prolongé en 2025 afin d'affiner les solutions qui seront ensuite déployées en direction des antoniens, dans un cadre juridique et déontologique conformes aux valeurs de la Ville.

### **Optimisation des ressources pour les agents**

Le déploiement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) se poursuivra, offrant ainsi aux agents un accès fiable et sécurisé à leurs informations personnelles ainsi qu'à celles de la collectivité. Ce SIRH modernisé permettra de renforcer la capacité de pilotage des données du périmètre.

En parallèle, le Système d'Information Finances Achats Publics (SIFIAP) évoluera pour prendre en compte la conformité aux nouvelles exigences réglementaires ainsi qu'aux besoins de plus en plus prégnants de pilotage des données budgétaires et de stratégie d'achat public.

### **Renforcement de la sécurité numérique**

En vue de protéger davantage les infrastructures numériques municipales, des efforts supplémentaires, engagés dès 2021, seront consacrés à la sécurité informatique. Un dispositif de sauvegarde hautement performant sera déployé pour prévenir toute perte de données, tandis que la surveillance des alertes critiques sera optimisée grâce à des technologies de pointe mises à niveau. De plus, la vidéoverbalisation déployée en 2024, sera accompagnée de solutions complémentaires pour renforcer la sécurité publique. Envisageant les scénarios de continuité opérationnelle, la stratégie d'équipements de secours sera mise en place afin d'assurer une alimentation énergétique ininterrompue.

Les développements de projets et leur maintien à niveau de la sécurité informatique et de la protection des données exigent des ressources conséquentes, extrêmement pointues et perpétuellement renouvelées.

### **Participation et Engagement communautaire**

Pour faciliter les démarches proposées aux citoyens via le portail citoyen, une application mobile a été déployée fin 2024. Véritable hub, elle propose des services de signalement ainsi que la gamme des téléservices actuellement disponibles sur le portail citoyen. En tant que de besoin, de nouveaux services y seront intégrés.

Parallèlement, la Ville d'Antony continuera de s'investir dans des projets de collaboration tels que le Curious Lab' proposé par le Département des Hauts de Seine et organisera à nouveau « l'Antony Games Week », suite au succès des deux dernières années, illustrant ainsi son engagement envers une communauté active et engagée.

Ce programme pour 2025, ambitieux et créatif, reflète la volonté de la Ville d'Antony de mener une transition numérique exemplaire, axée sur l'amélioration des services publics et la satisfaction des citoyens.

## **2.21 : L'administration**

Depuis 2022, la Ville d'Antony s'est résolument engagée dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale de son Organisation). Cette démarche très transversale vise à renforcer et à valoriser l'exemplarité et l'éthique de l'administration d'Antony par une posture responsable.

La RSO se décline autour de plusieurs thématiques : Gouvernance, achats publics responsables, qualité de vie au travail des agents, transition écologique, nouvelles formes d'économies.

Ainsi, le projet de charte du "bien travailler ensemble", engagé en 2024, qui formalise les valeurs de la Ville d'Antony, sa traduction au quotidien (savoir-être, communication entre collègues, comportements managériaux), le rôle de chaque acteur dans l'organisation et les principales instances, connaîtra son aboutissement à la fin du 1er trimestre 2025, avec sa diffusion auprès de l'ensemble des agents de la collectivité.

Désormais, chaque nouveau collaborateur recruté sera invité à en prendre connaissance et s'engagera à s'y conformer lors de son embauche.

Par ailleurs, avec l'appui de sa nouvelle direction du contrôle de gestion et du pilotage stratégique, la ville va renforcer sa capacité de pilotage et la maîtrise de ses coûts. Un plan de formation interne spécifique va être mis en œuvre pour favoriser la diffusion de la culture du contrôle de gestion et accompagner les collaborateurs de la collectivité dans la conception de leurs tableaux de bord et outils de reporting.

L'achat public ne sera pas en reste avec la poursuite du cycle de formation interne et la tenue des "cafés de la commande publique" destinés à tous les agents de la collectivité.

Enfin, après un très important travail mené en 2024 et l'expérimentation probante conduite par la direction des sports sur le semi-marathon, 2025 verra se généraliser à l'ensemble des manifestations municipales l'exigence de concevoir chaque événement de façon éco-responsable.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 06 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette  
séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,  
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,  
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,  
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,  
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,  
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement  
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

|                |              |              |                 |
|----------------|--------------|--------------|-----------------|
| M. HUBERT      | à M. SENANT  | Mme BERTHIER | à M. AIT-OUARAZ |
| Mme LEON       | à M. REYNIER | Mme LEMMET   | à M. FOYER      |
| Mme EL MEZOUED | à Mme RAFIK  | Mme GODEFROY | à M. DECROP     |
| M. HOBEIKA     | à Mme SALL   | M. BESSENAY  | à M. SOUCHAUD   |

**Conseiller absent : M. PARISIS**

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article précité, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015, visant notamment à renforcer la transparence budgétaire ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, contenant des dispositions nouvelles concernant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations générales du budget 2025, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire